

au cœur du social

OPTIONS

SANTÉ MENTALE

**ÉTUDIANTS:
À BOUT
DE SOUFFLE ?**

Pages 46 à 48

OLIVIER LAINRVAIN/MAXPPP

SOCIAL

**À l'heure
de la soft law**

Page 28-29

ENSEIGNANTS:

**« LAISSEZ-NOUS
BIEN ENSEIGNER »**

Aux prises avec l'objectif de protéger la santé de leurs élèves et celle d'assurer leur suivi pédagogique, les enseignants subissent de surcroît une véritable gabegie ministérielle, enracinée dans une vision toujours plus élitiste de l'enseignement. **Pages 16 à 27**



Déconfiner

l'action

avec

OPTIONS

Tous les numéros présentés ici ont été réalisés et publiés pendant le confinement.



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Cécile Marchand

PUBLICITÉ
Cécile Marchand
Tél. : 01 55 82 83 35

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire:
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:
1^{er} trimestre 2021



« Imprimé sur du papier
provenant d'Autriche »
« Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne »

éditorial

Étudiants sacrifiés, avenir hypothéqué

En France, la pandémie déstabilise la jeunesse, entre décrochage universitaire, hausse de la précarité et détresse psychologique. Cette situation intolérable doit interpeller l'ensemble du corps social.

La suppression des petits boulots étudiants, des stages, la mise à mal de l'alternance, la fermeture des universités avec un enseignement à distance chaotique ont détérioré ses conditions de vie et sa capacité à étudier.

Le nombre d'étudiants salariés est monté en flèche depuis une dizaine d'années, et 74 % vivent une situation financière compliquée. En dix mois de Covid, les aides alimentaires ont explosé et le taux d'anxiété a été multiplié par deux. Pourtant, ni réforme des bourses ni augmentation substantielle de l'allocation étudiante n'ont été opérées. Aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé aux Crous.

Alors que les classes préparatoires sont restées ouvertes, la fermeture des universités a été décrétée brutalement. Cette rupture du lien social a amplifié le sentiment d'isolement, attesté par une hausse sans précédent des troubles psychologiques, alors qu'une étude récente a constaté une hausse majeure des troubles anxieux entre 2000 et 2010. En toile de fond, la compétition entre étudiants, en particulier sur les cursus les plus porteurs, engendre un stress de la performance. Le plan santé mentale du Premier ministre, lui, brille par son indigence avec un doublement des effectifs de psychologues universitaires, ce qui porterait leur nombre à 160 soit... un psychologue pour 17 000 étudiants! Amphis bondés, appauvrissement des universités, creusement des inégalités entre facultés sont le résultat de réformes menées au pas de charge sans moyens pour faire face à l'augmentation des effectifs et à l'accroissement des niveaux de qualification.

Alors que la crise sanitaire ébranle des pans entiers de l'économie, mettant à mal les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de la culture, cette indifférence risque d'hypothéquer encore plus notre avenir commun. Car casser le dynamisme de notre jeunesse et sa confiance dans l'avenir, c'est prendre le risque qu'elle aille le chercher hors de notre pays, aux dépens de ses capacités d'innovation.

C'est pourquoi la Cgt et son Ugict proposent un plan de relance pour l'enseignement supérieur et la recherche :

- un programme de recrutement pour dédoubler les cours et exercer un véritable tutorat; la titularisation des vacataires; le financement des doctorants, comme dans d'autres pays européens;
- l'aide à la recherche du premier emploi;
- un service de santé à la hauteur des besoins, avec renforcement des moyens dévolus aux Crous.

C'est ce que porteront unitairement les enseignants-chercheurs et les étudiants en grève le 26 janvier, avant la journée interprofessionnelle d'action du 4 février.



Marie-José Kotlicki
COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Emploi

Seules, les grandes entreprises...

8 Énergie

Mobilisation contre un Meccano capitaliste

Télétravail

Après la crise sanitaire

9 Michelin

Un plan qui ne passe pas

Emploi

Grève à L'Équipe

Soignants

Entre fatigue et colère

10 2021

L'action se déconfin



FRÉDÉRIC CHARMEUX/MAXPPP

12 Confiance

De quelle crise parle-t-on ?

Entretien avec Claudia Senik

14 Vaccin(s)

Bugs sur toute la chaîne

15 Responsabilité sociale

Carrefour-Brésil à l'index

Mafia

L'appel de la Cgil

Démocratie

Après l'attaque du Congrès

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

ENSEIGNANTS:

«Laisser nous bien enseigner»



MICHAEL DESPREZ/MAXPPP

Pages 16-27 Confrontées à un Grenelle de pacotille et à un projet de budget hors sol, les organisations syndicales du monde enseignant - Fsu, Cgt, FO, Sncl et Solidaires – ont appelé à la grève pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice et une revalorisation significative des salaires et des carrières.

C'est que la gabegie régnante et la débrouille qui en résulte sont de mauvais augure pour l'avenir: celui des enseignants comme celui des élèves et, au-delà, du niveau général de qualification et de démocratie de la société.

Alors ? Comment, tout à la fois, répondre au vécu douloureux des personnels, revaloriser dans les consciences le sens du métier enseignant, construire une école de la réussite pour tous ?

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale 32 €

Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

28 Social

À l'heure de la *soft law*

29 Entreprise

Exit le Code du travail ?

30 Libertés

Quand le fichage devient la norme

31 Syndicalisme

Nouvelle app chez Google



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains

33 Négociation

Sous la pression des Ordonnances « Covid »

34 Salariés

Identifier leurs préoccupations

droits

35 Fonction publique

Concours et examens 2021, durant la crise sanitaire

36 Jurisprudence

Obligation de formation du salarié

hors champs

38 Récit

Politique-fiction

Comment celui qui n'a pas dit non peut découvrir la réalité

39 Toulouse/Théâtre dansé

C'est un jeu d'échecs mortel au bord du néant

40 Biennale

Quand le cirque sans animaux reprend du poil de la bête



GÉRALDINE ARESTEANU

platines

43 Opéra italien

Reine parmi les reines

Piano en trio Une saison de Tropp

bouteilles

43 Vœux 2021

lire

44 Les polars

Prédateurs: Manipulateurs et gangsters

45 Les romans

Miroir: Microdramas et quotidien

hors champs

46 SANTÉ MENTALE

Étudiants: à bout de souffle



MATTHIEU SPOHN/MAXPPP

48

Au croisement des inégalités

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos



THOMAS PADILLA/MAXPPP

Capitole : « pile, je gagne ; face, tu perds »

Les États-Unis cultivent de longue date une culture du spectaculaire, de l'énorme, de l'indépassable. Raison pour laquelle le cinéaste Michael Moore les avait rebaptisés *The Big One*. Curieusement, c'est également le nom du tremblement de terre qui, en 1906, a secoué toute la Californie suite à un frémissement de la faille de San Andreas. L'invasion du Capitole par les partisans de Donald Trump, largement à son appel, s'inscrit dans cette double filiation du grotesque et du tremblement de terre. Car sous les allures de show, la faille démocratique est profonde. Le coup de force contre le fonctionnement constitutionnel du processus électoral est venu de loin ; il a mobilisé les aficionados de l'action armée et a vraisemblablement profité de sympathies disséminées dans les forces de sécurité. L'arrière-pays qu'il met en lumière est tel qu'on peut s'attendre à un avenir instable et violent. Pour résumer la chose d'une simple formule : Joe Biden a gagné les élections, mais Donald Trump ne les a pas perdues.

Il y a deux façons de gagner. La première consiste à être le meilleur, le plus fort, en l'occurrence à rassembler le plus grand nombre de grands électeurs sur son nom. La seconde consiste à accuser l'autre de ne pas respecter les règles du jeu et à en convaincre l'assistance. On pourrait appeler cela tricher, si ce n'est que le tricheur dissimule. Donald Trump, lui, avait d'emblée étalé ses cartes sur l'avenir électoral. La suite n'est que le développement logique de son « pile, je gagne ; face, tu perds ». Dès le premier jour de sa présidence, il aura combiné l'excès et la dérision, la transgression agressive et l'ode aux racistes.

Cette métamorphose d'un président des États-Unis en Joker psychopathe et cynique aurait dû, en bonne logique, le conduire à une déroute élec-

torale. Ce n'est pas le cas. Un très grand nombre d'électeurs ont adhéré à cette violence transgressive comme à une revanche prise sur l'adversité : les puissants qui en sont la cause, les bureaucrates qui l'administrent, les étrangers et les pauvres supposés en profiter. Ils sont des dizaines de millions à y adhérer toujours, persuadés à force de tweets que le défait était un vainqueur spolié. La décision de déclencher un assaut contre le Capitole visait à faire de cette anomalie le terrain des affrontements à venir.

Une opinion publique divisée en profondeur

Battu dans les urnes et mal en point dans les médias, le Joker échevelé entend bien – comme dans toute production hollywoodienne qui se respecte – réussir un come-back. Il s'agit donc d'analyser les conditions réelles de sa défaite. Dans son étude monumentale de l'opinion publique sous le III^e Reich, l'historien britannique Ian Kershaw montre comment il a fallu attendre les revers sur le front de l'Est – avec ce qu'ils entraînaient de difficultés et de privations pour la population allemande – pour que l'opinion publique commence à prendre ses distances avec la figure charismatique du chef de l'État. On peut penser – sans comparaison déplacée entre les deux dirigeants – que le Covid aura été le front de l'Est de Donald Trump, le moment où l'adversité a fracassé les tweets sur le mur du réel.

C'est tout à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Le grain des choses l'emporte certes sur la paille des mots ; mais de façon fragile, qui doit autant à la peur qu'à la raison. Cette ambivalence trouble augure d'une séquence politique sans doute longue et peu lisible. La censure du président putschiste par les réseaux sociaux en



est l'inauguration. Officiellement motivée par le refus du contenu haineux et provocateur des messages présidentiels, elle est si tardive qu'on suspecte à bon droit l'existence d'autres motivations, moins éthiques ; par exemple, la crainte de se retrouver accusé de complicité de putsch. On peut se féliciter de la décision prise par Facebook et consorts, au nom d'un certain pragmatisme, mais elle appelle deux réflexions. La première, c'est que casser le thermomètre n'a jamais fait baisser la fièvre. La seconde, c'est qu'une décision majeure de censure a été prise, dans le champ du débat public, par des entrepreneurs n'ayant d'autre légitimité que celle de leur propre succès commercial. La démocratie représentative a sans doute ses défauts mais s'il faut choisir entre elle et cette nouvelle aristocratie de classe, ce sera vite fait.

Des lois pour (re)façonner la République

En France, nous n'en sommes pas là. Quoique... Le trumpisme est hélas pandémie et prolifère aux quatre coins de la planète, sous de multiples variantes. La France a la sienne. Notre pays est riche de souffrances et de mécontentements ; il abonde en démagogues, en extrémistes aux fronts bas et en entrepreneurs de haine, les uns comme les autres ayant pignon médiatique sur rue. Son modèle démocratique s'essouffle et peine à dégager les voies d'un avenir meilleur, voire d'un avenir tout court. Sa population subit des violences policières et les soubresauts d'un gouvernement qui les nie, puis les couvre, parfois les découvre et, finalement, les recouvre.

Cette incapacité à leur trouver une issue démocratique signe en fait un rapport dégradé, vertical et de plus en plus antagonique entre l'État et les citoyens, singulièrement ceux qu'il considère comme indûment agités. Au fil des mois, sa liste de suspects s'est allongée : gilets jaunes, syndicalistes, supposés « séparatistes », manifestants écologistes, migrants sans papiers, mauvais républicains, passants ordinaires... Corrélativement à des flirts à peine dissimulés avec des personnalités d'extrême droite, confortablement protégé par un état d'urgence sans fin, l'exécutif provoque une avalanche de projets de lois qui visent à façonner la république à l'image qu'il s'en fait, image qui n'a rien pour (nous) plaire.

Le dernier en date, sous couvert d'en conforter les principes et le respect qui leur est dû, bouscule carrément le socle de la république. Pour le résumer d'une phrase, il ne s'agirait plus pour vous et moi d'obéir aux lois mais d'y adhérer, sans réserve, sans esprit critique ni arrière-pensées... Donald Trump saturait le débat public sous ses tweets électriques. Emmanuel Macron le met au pas au rythme d'une mécanique parlementaire hors sol. On peut préférer une méthode à l'autre et, nettement mieux, trouver les deux détestables. Quoi qu'il en soit, le réel est là, turbulent ...

Pierre TARTAKOWSKY

EMPLOI

SEULES, LES GRANDES ENTREPRISES...

LES PRÉVISIONS DES ÉCONOMISTES DE L'OFCE OU DE LA BANQUE DE FRANCE N'ANNONCENT AUCUNE AMÉLIORATION DE L'EMPLOI POUR 2021.



DYLAN MEIFFRET/MAXPPP

Sur le front de l'emploi, l'année 2021 risque de ne pas apporter de bonnes nouvelles. Le taux de chômage pourrait en effet atteindre 10,6 % de la population active et le nombre de demandeurs d'emploi augmenter de quelque 766 000 personnes. C'est la conclusion d'une étude menée pour l'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce) par Bruno Ducoudré, responsable du pôle Modélisation de l'économie française et de son environnement international, et par Éric Heyer, directeur du département Analyse et prévision. Selon eux, les facteurs qui ont permis l'an dernier au marché du travail de résister à la chute historique d'activité (- 9,5 %) joueront moins.

La baisse de la productivité enregistrée au début de la pandémie et le très fort recours au chômage partiel tout au long de 2020 ne seront en effet pas au rendez-vous cette année. L'an passé, la diminution de la productivité avait permis de sauvegarder 200 000 emplois, et les milliards dépensés pour maintenir les contrats de travail permettaient encore, fin décembre, de garder 1 636 000 salariés dans les effectifs des entreprises.

Selon les deux économistes, ces chiffres ne s'élèveraient plus, dans onze mois, qu'à respectivement 50 000 et 246 000 personnes. Au-delà, notent-ils, malgré le soutien des pouvoirs publics, beaucoup d'entreprises pourraient ne pas résister aux effets d'une récession brutale. Au total, estiment-ils, 180 000 emplois pourraient sombrer pour cause de faillite, contre zéro en fin d'année dernière.

Qu'en sera-t-il réellement ? En ce début d'année, il n'est que quelques certitudes : la Banque de France approuve le raisonnement de l'Ofce et, la Cgt l'assure, sans soutien de la consommation et sans réduction du temps de travail, la situation sociale hexagonale risque d'être plus catastrophique encore. Pour le reste, le moral des grandes entreprises françaises est au beau fixe. Selon un sondage révélé le 12 janvier par le quotidien *Les Échos*, 60 % de leurs dirigeants pensent pouvoir sortir de la crise d'ici douze mois en reconnaissant tout de même « ne pas compter sur l'activité en France pour rebondir mais tabler sur une reprise à l'étranger » pour y parvenir. M. H.

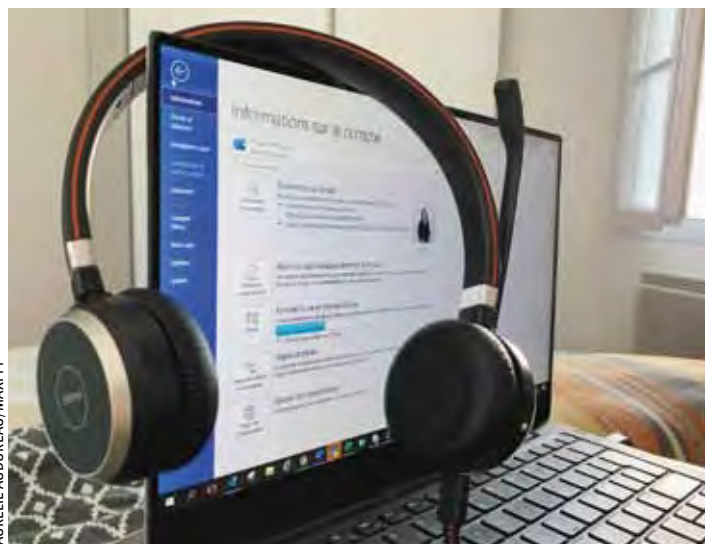
ÉNERGIE MOBILISATION CONTRE UN MECCANO CAPITALISTIQUE



BRUNO LÉVESQUE/MAXPPP

Directions d'entreprises et gouvernement n'ont rien voulu entendre : Hercule chez Edf, Clamadiou chez Engie, Pse chez GazelEnergie... la fédération Cgt Mines-Énergie a appelé les personnels des industries électriques et gazières à amplifier les mobilisations pour s'opposer aux plans de démantèlement du secteur. Dès la mi-janvier, grèves, rassemblements et mobilisations territoriales devaient se multiplier jusqu'à l'organisation, le 18 février, d'une manifestation nationale à Paris. Dans un communiqué, des organisations internationales témoignent de leur solidarité auprès de l'intersyndicale de l'énergie (Cgt, Cfe-Cgc, Fo et Cfdt) et des travailleurs du secteur, mobilisés pour « empêcher le démantèlement de la compagnie nationale publique Edf et pour protéger l'intégrité du système énergétique national français ». Avec Hercule, Edf serait scindé en trois entités distinctes. Un Edf « bleu » rassemblerait la partie nucléaire, où le groupe Réseau de transport d'électricité (Rte) resterait public. Un Edf « vert » incluant notamment les énergies renouvelables, plus rentables, serait coté en Bourse. Un Edf « azur » serait créé pour gérer les barrages hydroélectriques suivant une stratégie de privatisation. La crise sanitaire, qui aura pourtant mis en lumière la « nécessité de services publics plus forts et résistants » n'aura rien changé au fond du projet, approuvé par la Commission européenne. Ses conséquences sont ainsi décrites par les organisations internationales : une mise en danger de la capacité d'Edf à « continuer à fonctionner comme un service public intégré, de la sécurité énergétique et des emplois ».

L'argument climatique est également mis en avant : le système énergétique serait ainsi privé des niveaux d'investissements nécessaires pour « faire progresser l'efficacité énergétique, réduire les émissions dans les transports et assurer la sécurité des réseaux ». Cela fait plus d'un an désormais que les personnels se mobilisent pour obtenir le retrait d'Hercule qui, pour l'intersyndicale, réduit l'avenir d'Edf à un « Meccano capitalistique » menant vers davantage de libéralisation. C. L.



AURÉLIE AUDUREAU/MAXPPP

TÉLÉTRAVAIL APRÈS LA CRISE SANITAIRE

C'est un changement d'échelle et de nature du télétravail des cadres que la crise sanitaire a brutalement provoqué. Dans une étude de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) sur le télétravail des cadres en temps de crise, publiée en décembre, les chiffres montrent une installation, dans la durée, de ce mode d'organisation du travail : en septembre 2020, plus de la moitié des cadres étaient toujours en télétravail et 36 % des managers comptaient, au même moment, une majorité de télétravailleurs au sein de leur équipe.

Au printemps dernier, le télétravail s'est pratiqué en mode dégradé, a montré l'enquête de l'Ugict-Cgt « Le travail sous épidémie ». Sans surprise, l'étude de l'Apec confirme ce diagnostic (isolement, surcharge de travail, difficultés matérielles et techniques...), surtout exprimé par les femmes et les cadres franciliens. Pour autant, l'expérience a mis en lumière une réelle aspiration à télétravailler, mais dans le cadre d'une organisation combinant travail à domicile et présence sur le lieu de travail : 83 % des cadres souhaitent ainsi télétravailler à l'avenir, mais dans la limite de trois jours par semaine. C. L.

+1,21°C

CLIMAT : 2020, L'ANNÉE LA PLUS CHAUDE

C'est l'augmentation de la température mondiale moyenne en 2020 par rapport à 1850, d'après l'Organisation météorologique mondiale. La température moyenne terrestre en 2020 aura ainsi atteint le plus haut niveau jamais enregistré : 14,9 °C. Comme en 2016. La situation est cependant plus inquiétante, car 2020 a bénéficié d'un épisode La Niña de fort refroidissement de la zone pacifique équatoriale, tandis que 2016 avait, a contrario, subi un fort épisode de réchauffement El Niño. En Europe, la hausse est de + 2,2 °C par rapport à 1850 (et de + 0,4 °C par rapport à 2019). En Sibérie, la hausse a atteint + 5 °C et jusqu'à + 7 °C en Arctique. Pour rappel, les États signataires des accords de Paris se sont engagés à ne pas dépasser + 2 °C, voire + 1,5 °C en 2100 par rapport à 1850.

MICHELIN

UN PLAN QUI NE PASSE PAS



RICHARD BRUNEL/MAXPPP

C'est un plan de suppressions d'emplois qualifié de « hors normes » par les syndicats que la direction de Michelin a annoncé le 6 janvier. Celui-ci prévoit de supprimer au total 2 300 postes en France à l'horizon 2024 : 1 200 le seraient dans la partie industrielle, 1 100 dans les activités dites tertiaires (administratif, fonctions supports, recherche et développement). Si ce plan devait arriver à son terme, précisent la Fédération nationale des industries chimiques (Fnic-Cgt) et la coordination Cgt-Michelin dans un communiqué, l'entreprise ne compterait plus que 17 000 salariés, contre 50 000 au début des années 1980.

Mais il faut gagner en compétitivité et en performance globale assure en substance la direction du groupe. Quitte, donc, à supprimer près de 12 % des emplois. Si la Cgt dénonce une « *évasion industrielle* » assise sur une « *pure stratégie financière* », c'est qu'elle a des arguments. L'externalisation du service paie en Roumanie ou d'une partie de la recherche et développement en Inde ont, notamment, déjà affaibli et déstabilisé une entreprise qui, dans le même temps, perçoit des centaines de millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) ou de crédit impôt-recherche (Cir).

Alors qu'il a largement recouru à l'activité partielle lors du premier confinement et versé 350 millions d'euros de dividendes, l'annonce du groupe Michelin est un nouveau coup dur pour l'emploi. Selon des données publiées par le ministère du Travail, plus de 80 000 ruptures de contrats liées à un plan de sauvegarde de l'emploi ont été envisagées ou réalisées depuis le début de la pandémie. Dans 40 % des cas, elles sont intervenues dans des entreprises d'au moins 1 000 salariés, pour beaucoup dans l'industrie manufacturière, le commerce et la réparation automobile. C'est près de trois fois plus que sur la même période en 2019, précise la Dares, qui a comptabilisé plus de 760 Pse depuis mars, mais aussi 5 800 procédures (hors Pse) de licenciements collectifs pour motif économique. C. L.

EMPLOI GRÈVE À L'ÉQUIPE

L'été dernier, les journalistes de *L'Équipe* s'étaient mobilisés pour empêcher l'accord de performance collective prévoyant la suppression de 16 jours de Rtt et une baisse de 10 % des salaires sous prétexte de sauver le quotidien. Leur mobilisation leur avait obligé la direction à revenir sur ses intentions. Depuis le 7 janvier, ils sont en grève renouvelable contre un nouveau projet présenté au début du mois par la direction. Un projet visant cette fois à supprimer, au sein du quotidien, 36 postes de travail – soit l'équivalent de 10 % des effectifs –, et six autres postes pour le supplément Sport et Style. Les demandes de l'intersyndicale Snj, Snj-Cgt, Ufict-Cgt et Sglce-Cgt sont claires : à défaut du retrait pur et simple du projet de réduction des effectifs, un plan qui « *supprime beaucoup moins d'emplois* », assure « *de meilleures conditions de départ* » et surtout donne un avenir éditorial au groupe. Cela semblait trop pour la direction qui, mi-janvier, refusait encore toute évolution significative. Face à cet acharnement, les élus demandent désormais la suspension de la procédure d'information-consultation « *afin d'entamer des discussions sur une solution alternative, dans un climat plus serein* ». M. H.

SOIGNANTS ENTRE FATIGUE ET COLÈRE



BRUNO LÉVESQUE/MAXPPP

Depuis des mois, les soignants sont accaparés par l'urgence de sauver des vies, au détriment de leur santé, de leurs temps de repos, de leurs congés ou formations. Et la campagne de vaccinations ne risque pas d'alléger leur charge de travail. Ils tiennent pourtant à rappeler que le « Ségur » n'a rien réglé : un vaste collectif (Cgt, Cgc, Sud, Association des médecins urgentistes de France, Collectifs inter-urgences, inter-hôpitaux, inter-blocs, Association des praticiens hospitaliers, Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité) appelait ainsi à une énième journée de grève et d'action le 21 janvier. Non, ça ne va pas mieux. Les revalorisations salariales ont créé des discriminations entre ceux qui ont obtenu les 183 euros et les autres, selon des critères souvent injustes. Par ailleurs, il aurait fallu 300 euros pour rattraper le pouvoir d'achat et approcher le niveau de rémunération moyen des soignants des pays de l'Ocde. Dans ce contexte, le manque d'attractivité pour ces métiers pèse lourdement sur des personnels exténués, et sur les jeunes en formation, sollicités en soutien, qui entrent dans le métier dans des conditions très dégradées. Contre toute attente, la crise sanitaire n'a pas non plus invalidé les projets de fermetures de lits et les réorganisations de services, au nom de critères de gestion toujours prioritaires sur la qualité des soins et les conditions de travail... V. G.

2021: L'ACTION SE DÉCONFINÉ

Dans un contexte de pandémie, d'état d'urgence sanitaire et de couvre-feu, le début de l'année enregistre un retour net des manifestations dans l'espace public.

EN MARCHÉ
SUR NOS LIBERTÉS

16 JANVIER CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

Quelque 80 manifestations se sont déroulées en France le samedi 16 janvier, à l'appel de la coordination d'associations et de syndicats mobilisés contre la proposition de loi de « sécurité globale ». Des rassemblements se sont également tenus dans des villes moyennes telles que Laval, Blois, Brive, Besançon... Sourd à toute critique, le gouvernement continue de porter un projet de loi qui a déjà provoqué des manifestations les 28 novembre et 12 décembre. Prochain rendez-vous le samedi 30 janvier à Paris.

26 JANVIER

POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Il s'agit, pour les enseignants, d'obtenir l'abrogation de la réforme du collège et une revalorisation salariale, dans le cadre de la mobilisation de toute la fonction publique pour l'augmentation des salaires et la défense du service public. L'intersyndicale appelle d'autant plus à l'action que le déroulement du Grenelle (*voir notre dossier*) et l'agenda social n'augurent rien de bon pour ce secteur. Confrontés à une gabegie catastrophique dans les universités, les étudiants devraient également prendre part à cette journée.



EN MARCHÉ
SUR NOS LIBERTÉS

4 FÉVRIER

AVEC L'EMPLOI AU CŒUR

D'autres journées nationales d'action ont marqué la fin du mois de janvier, actant ainsi le déconfinement revendicatif : dans la santé le 21 janvier et dans le secteur de l'énergie le 28 Janvier. Dans leur prolongement, le 4 février marquera un temps fort de l'action unitaire afin d'obtenir un réel plan de relance prenant en compte les besoins sociaux, singulièrement au regard de l'avenir de la jeunesse et de la dimension environnementale. Les organisations Cgt, Fsu, Solidaires, Unef, UNL, MNL, FIDL ont décidé d'appeler à une journée nationale d'action interprofessionnelle pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.



DR

CONFIANCE: DE QUELLE CRISE PARLE-T-ON?

Si la méfiance des Français à l'égard du vaccin contre le coronavirus semble s'estomper, reste un discrédit hors pair dans l'Hexagone pour les institutions. Pistes pour comprendre.

ENTRETIEN

AVEC

CLAUDIA SENIK

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE
À LA SORBONNE ET À L'ÉCOLE
D'ÉCONOMIE DE PARIS. A DIRIGÉ
L'OUVRAGE COLLECTIF *CRISE DE
CONFIANCE?* (LA DÉCOUVERTE,
NOVEMBRE 2020).

**Paradoxe :
la confiance
de la société dans
la science a été
entamée par
la transparence.
Les débats publics
télévisés entre
scientifiques,
journalistes
et hommes
politiques ont
créé l'impression
illusoire que
chacun pouvait
se faire son opinion
sur des questions
scientifiques.**

– **Options :** *Après avoir été parmi les plus rétifs à la vaccination, les Français semblent se laisser convaincre. Comment l'expliquez-vous ?*

– **Claudia Senik :** La confiance est un sentiment qui ne se conçoit pas dans l'absolu. Si l'opinion des Français évolue à ce sujet, sans doute est-ce parce que la question qui se pose désormais n'est plus d'accepter ou non de se faire vacciner, mais d'y parvenir. L'épidémie commence à avoir des conséquences vraiment négatives sur le moral des Français. Et cela dans un contexte où les gens ont compris que le vaccin mutait, que des variants plus contagieux apparaissaient ici et là, et qu'il était donc urgent de stopper cette épidémie par la vaccination et son résultat, l'immunité collective. Après les scandales qui ont éclaté ces dernières décennies autour des laboratoires pharmaceutiques, on peut comprendre que les gens aient non pas une hostilité de principe vis-à-vis des vaccins, mais une prudence relative, comme le note le sociologue Alexis Spire dans l'ouvrage que nous venons de publier à La Découverte. Au-delà, peut-être faut-il aussi s'arrêter sur la confusion qui s'est installée ces dernières années entre ce qu'est la recherche scientifique et ce qu'est la science.

– **C'est-à-dire ? Quelle différence faites-vous entre ces deux notions ?**

– La recherche avance avec des méthodes rigoureuses, mais sans garantie de succès. Avant d'arriver à un savoir qu'on pourra mettre en application, il faut chercher, expérimenter, tester, vérifier. Il faut tâtonner, prendre du temps. Et c'est à cette réalité que nous avons été

confrontés ces derniers mois, avant que n'émergent des vaccins capables de lutter contre la pandémie. Les gens ont cru que l'incertitude qui caractérise l'étape de la recherche, tant que les résultats ne sont pas validés par la communauté scientifique, s'étendait aussi aux savoirs établis par la science. Ces dernières années, la confiance de la société dans la science a été entamée par la transparence – ce qui est paradoxal, car la transparence est aussi une condition de la confiance. Plus récemment, il y a eu tous ces débats publics télévisés entre scientifiques, journalistes et hommes politiques qui ont créé l'impression – illusoire – que chacun pouvait se faire son opinion sur des questions scientifiques.

– **Comment expliquez-vous néanmoins que la France se distingue par un manque de confiance dans les institutions ?**

– Attention, la France n'est pas unique en la matière. Le discours de défiance s'étend aujourd'hui à tous les pays et vise tout ce qui peut sembler légitimer une forme de domination d'une « élite » sur le reste de la population, qu'il s'agisse du savoir scientifique, de l'expertise, ou du pouvoir politique ou médiatique. L'élection de Donald Trump en a été l'illustration ultime. Mais, c'est vrai, ce constat est encore plus vrai en France. En avril, l'institut de sondage OpinionWay a réalisé une étude sur l'état d'esprit des Européens. Après un mois de confinement, le niveau de confiance des Français à l'égard des institutions, qu'il s'agisse de l'Assemblée nationale, du gouvernement ou de l'Union européenne était de 10 à 20 points inférieur à celui enregistré en Allemagne ou en Grande-Bretagne. La méfiance y était le premier

sentiment affiché, avant la « morosité », la « lassitude » et la « peur ». Le pourcentage de ceux qui l'affirmaient (38 %) était sans commune mesure avec celui affiché outre-Rhin (10 %) ou outre-Manche (8 %).

– De quoi cette réalité s'alimente-t-elle ?

– De multiples facteurs entrent en ligne de compte. À la base, pèse en France plus fortement qu'ailleurs le regret que l'État ne soit plus en capacité de protéger les citoyens face aux risques que font peser la mondialisation, la concurrence et les changements technologiques. La France est un pays très vertical, hiérarchisé, où le pouvoir central est investi d'un rôle que l'on retrouve peu ailleurs. Ici, les citoyens n'ont pas l'habitude de compter sur les solidarités de voisinage ou communautaires pour faire face à l'adversité, contrairement aux États-Unis par exemple. Et on en retrouve la trace dans l'étude que je viens de signaler. Aux personnes sondées a aussi été demandé si elles avaient « confiance dans les gens ». Résultat : deux tiers des Français ont répondu que l'on n'est « jamais assez prudent quand on a affaire aux autres », contre la moitié en Allemagne et un petit moins encore au Royaume-Uni... Lorsque la confiance est fondée sur la délégation, elle s'effondre dès que les institutions faillissent ou ne parviennent pas à remplir leurs fonctions, voire paraissent injustes ou arbitraires.

– Quel rôle jouent les réseaux sociaux en la matière ? Diriez-vous qu'ils ont une forte responsabilité ?

– A priori, en rendant plus perceptible le profil de son interlocuteur, les réseaux sociaux devraient encourager la confiance. Ce n'est pas le cas. Tout d'abord parce qu'ils encouragent l'entre-soi et entravent le débat, favorisant la polarisation des opinions. Ensuite parce qu'ils laissent supposer que tout peut se savoir en un clic, que la répétition des faits équivaut à leur démonstration scientifique. Le narratif l'emporte sur le reste. Si l'information proposée est bien tournée, elle a la même valeur que celle que peuvent livrer des équipes de recherche. En elle-même, la technique n'est pas en cause. Les travaux de Roxana Ologeanu-Taddei, maîtresse de conférences à l'université de Montpellier, montre par exemple que les progrès de l'intelligence artificielle n'ont pas entamé le crédit que le malade accorde au soignant de proximité qu'est le médecin. Ce qui est en cause, c'est autre

chose : le rapport à la connaissance que les réseaux sociaux engendrent.

– Leurs utilisateurs n'ont-ils pas les moyens de mettre les informations à distance ?

– Il faut croire que non. Les expériences scientifiques passées montrent que nous avons tendance à croire les énoncés qui nous sont présentés, du moment qu'ils sont plausibles, ainsi que l'assure la philosophe Marion Vorms. Une information reçue, même si elle se trouve ultérieurement démentie ou voit sa source discréditée, continue à exercer une certaine influence sur nos raisonnements et nos décisions...

– Diriez-vous que la défiance entame le fonctionnement démocratique des institutions ?

– Une société ne peut se fonder sur une méfiance généralisée. Si la vigilance constitue un élément essentiel de la démocratie, la méfiance, elle, est toxique. Elle l'est parce que, lorsqu'elle s'impose, il ne peut plus y avoir de bien public. Il ne peut y avoir d'impôt pour financer les systèmes de protection sociale, les services publics tels que la justice, la santé ou l'éducation. La confiance est indispensable au contrat social. Elle est indispensable aux relations internationales et à la paix. L'activité économique ne peut se concevoir sans elle. L'historien Antony Hostein nous rappelle qu'à Rome étaient frappés sur les pièces de monnaies le mot *fides* (confiance) ainsi que l'image

de deux mains jointes pour souligner l'importance, dans l'activité, de l'accord passé entre deux individus. La confiance suppose des acteurs qui y adhèrent, un système légal qui conforte un état de droit et une morale qui fasse internaliser ces règles et leur donne corps. La chose est exigeante. Mais elle est la condition de la démocratie. Dans un monde incertain, c'est la condition pour s'assurer du comportement coopératif d'autrui. C'est la condition pour faire société.

– Sinon ?

– Sinon triomphe la violence.

– Quel antidote à cela ?

– Pour exister, la société a besoin d'un projet commun. En rachetant la dette des États, la Banque centrale européenne a démontré ces derniers mois que la responsabilité à l'échelle continentale pouvait ne pas être un vain mot. Restaurer la confiance implique de redonner sens à un modèle fondé sur le collectif, la lutte contre l'arbitraire et les injustices. C'est aussi dans le rapport concret aux institutions que se forge, ou non, la confiance. Si en France, comme au Royaume-Uni ou en Allemagne d'ailleurs, ce sont les hôpitaux qui bénéficient de la confiance la plus haute, c'est parce qu'ils tiennent leurs promesses. Ils continuent de soigner en accueillant sans distinction de statut ni de conditions sociales. La confiance se construit aussi au fil des pratiques sociales. 

Propos recueillis par Martine HASSOUN

En rachetant la dette des États, la Banque centrale européenne a démontré ces derniers mois que la responsabilité à l'échelle continentale pouvait ne pas être un vain mot. Restaurer la confiance implique de redonner sens à un modèle fondé sur le collectif, la lutte contre l'arbitraire et les injustices.

VACCIN(S)

BUGS SUR TOUTE LA CHAÎNE

LA STRATÉGIE DE VACCINATION DE LA FRANCE ET LA LENTEUR DE SA MISE EN ŒUVRE INTERROGENT SUR LA COHÉRENCE ET LES MOYENS DISPONIBLES. LA CGT-SANOFI ET LA CGT-SANTÉ S'ENGAGENT DANS UNE CAMPAGNE EUROPÉENNE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS.



CYRIL SOLIER/MAXPPP

« L'intendance suivra » : l'expression attribuée au général de Gaulle s'avère particulièrement appropriée à la période, tant pour illustrer les errements décisionnels du gouvernement français dans la gestion de la crise sanitaire que ses dysfonctionnements organisationnels. Les discours volontaristes ne suffisent pas à construire une stratégie cohérente, surtout quand ils s'avèrent parfois contradictoires et que, justement, ni l'intendance ni les troupes ne suivent. Dernier bug en date dans la mise en œuvre de la campagne de vaccination : l'ouverture des inscriptions des plus de 75 ans le 14 janvier, qui a fait disjoncter le site Sante.org. Il n'a pas résisté aux 8 000 connexions à la seconde. Via les autres modes de prise de rendez-vous – Internet ou numéro de téléphone unique, pas toujours évidents pour des

personnes de plus de 75 ans – tous les créneaux disponibles ont été attribués jusqu'à mars en une seule journée, laissant sur le carreau et dans l'angoisse des dizaines de milliers de personnes éligibles...

Le champion français Sanofi en coma technique

Cela n'a pas empêché le gouvernement de proclamer dans la soirée que, comme toujours, tout se passait comme prévu, et d'annoncer que les quelque 850 000 personnes présentant des pathologies « à très haut risque » seraient également intégrées au dispositif. Un sursaut de lucidité a tout de même contraint les autorités à exclure les personnes âgées de plus de 65 ans, obèses ou atteintes de pathologies chroniques comme les maladies cardio-vasculaires, ce qui aurait porté le nombre de

personnes prioritaires à... 23 millions. « Et en même temps » tout de même, d'assurer qu'un million de tests Pcr seraient faits chaque mois dans les établissements scolaires, alors que les infirmières scolaires manquent notoirement et que toutes les autres personnes susceptibles de procéder à ces tests sont accaparées ailleurs, en particulier dans les hôpitaux ou les labos, pour procéder aux vaccinations autant que faire se peut...

La France s'est distinguée – et ridiculisée ? – en affichant une stratégie de petits pas face aux vaccins, les autorités craignant manifestement la défiance des Français, qui tendait pourtant à se dissiper mi-janvier. En fait, les vaccinations ont commencé dans la plus totale inorganisation, davantage entravées par la bureaucratie, les incohérences du pilotage – pourtant validé par les services de

quatre sociétés de consulting – et les dysfonctionnements logistiques, que par le choix de prioriser les résidents des Ehpad. Les autres pays européens ont pour leur part vacciné à tour de bras, et le rattrapage de la France ne sera pas possible avant longtemps, même avec le recours massif (et coûteux) à des partenaires privés, et des renforts plus récents de l'armée dans certaines régions.

La Cgt partie prenante de #PasdeProfitSurLaPandémie

Autre bug de taille, alors que plusieurs vaccins sont désormais autorisés en Europe ou sont en voie de l'être, notre « champion » français, Sanofi a annoncé mi-décembre qu'une erreur dans la concentration des antigènes de son vaccin – due semble-t-il à l'utilisation de réactifs de qualité insuffisante – donne une réponse immunitaire insuffisante sur les plus de 50 ans, ce qui impose de nouvelles études et retarde à la fin 2021 sa mise sur le marché. Le groupe, dont les dirigeants faisaient monter les enchères ce printemps en vantant leur vaccin révolutionnaire en préparation, avait bénéficié d'une rallonge de subvention de l'État français et d'une commande de 300 millions de doses de l'Europe. Sous la pression de ses salariés très en colère (et de leurs syndicats, dont la Cgt), mais aussi de l'État, il devrait mettre à disposition ses capacités de production pour sous-traiter la fabrication d'autres vaccins efficaces et autorisés...

Dans le même esprit, la Cgt-Sanofi et la Cgt-Santé participent à la campagne européenne #PasdeProfitSurLaPandémie #RightToCure (Noprofitonpandemic.eu/fr). Les signataires exigent notamment plus de transparence sur les stratégies vaccinales, l'accessibilité des brevets, le partage des connaissances et la gratuité de certains vaccins. La Cgt-Santé rappelle que la Sécurité sociale doit pouvoir bénéficier de vaccins à prix coûtant quand des fonds publics monumentaux ont contribué à financer leur recherche et leur production. Ils demandent à nouveau que soit enfin pensé et mis sur pied un pôle public du médicament. Le temps viendra en tout cas (nous y reviendrons) de mesurer le coût social et économique d'une recherche et d'un système de santé appauvris, du manque d'anticipation et de vision à long terme. L'imprévoyance dans tous les domaines et le recours en urgence au secteur privé et à des fournisseurs internationaux – pour les masques, le matériel, les médicaments, les tests, pèseront sans aucun doute lourd et longtemps sur la collectivité. ▶

Valérie GÉRAUD

MAFIA L'APPEL DE LA CGIL

Depuis des mois, l'Observatoire syndical consacré à l'emprise de la mafia dans la vie économique et sociale italienne alertait sur la détérioration de la situation. « *La pandémie a encore aggravé les problèmes* », a fait savoir le mois dernier Giuseppe Massafra, secrétaire confédéral de la Cgil, en commentant le dernier rapport de l'institut Eurispes sur l'indice de perméabilité des territoires au crime organisé. « *Personne n'est épargné, a-t-il souligné. Du sud au nord de la péninsule, tout le territoire est affecté par le même phénomène qui l'étrangle et empêche toute perspective de reprise économique et d'emploi.* » Au nom de son organisation, le dirigeant syndical a relancé un grand plan national fondé sur la prévention, l'éducation, l'insertion professionnelle et la formation aux valeurs démocratiques et de la liberté.

WASHINGTON APRÈS L'ATTAQUE DU CONGRÈS

Réaction immédiate de la Confédération syndicale internationale après l'envahissement du Congrès, mercredi 6 janvier : cette affaire « *est une honte* ». « *La menace et l'utilisation réelle de la violence pour attaquer le processus démocratique sont totalement inacceptables* », a déclaré Sharan Burrow, sa secrétaire générale. « *Nous exprimons notre solidarité avec tous ceux qui défendent la démocratie, en particulier nos collègues syndicaux américains, y compris les premiers intervenants qui ont aidé à désamorcer l'assaut flagrant contre le Congrès américain et à permettre la poursuite de la transition vers un nouveau gouvernement* », a-t-elle ajouté. Une déclaration qui suit celle de Richard Trumka, président de l'Afl-Cio, la plus grande fédération syndicale américaine, désignant cette attaque comme une « *tentative de coup d'État* » résultant du « *climat de haine et de mensonge* » distillé par l'ancien locataire de la Maison-Blanche.

CRIME RACISTE CARREFOUR-BRÉSIL À L'INDEX

Après la mort violente de João Alberto Silveira Freitas, un client noir tabassé le 19 novembre par des agents de la sécurité dans un de ses hypermarchés au Brésil, Carrefour est sommé de rendre des comptes. Une dizaine de ses grands fournisseurs, dont Danone et L'Oréal, ont pris leurs distances et, mi-décembre, la multinationale a été exclue de l'indice Esg de la bourse de São Paulo. Au-delà, Uni Global Union exige désormais des actions rapides et concrètes pour que la société, qui se targue d'œuvrer pour l'égalité raciale, passe de la parole aux actes. L'organisation syndicale internationale, qui travaille depuis de nombreuses années avec cette société pour lutter contre les inégalités et garantir le respect des droits de l'homme, déclare solennellement que le limogeage du gérant du magasin incriminé ne peut suffire à résoudre les problèmes.



FERNANDO BIZERRA/MAXPPP

« Laissez-nous bien enseigner » »

Les pourquoi de la grève unitaire du 26 janvier

Confrontées à un Grenelle de pacotille et à un projet de budget hors sol, les organisations syndicales du monde enseignant – Fsu, Cgt, FO, Sncl et Solidaires – ont appelé à la grève pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice et une revalorisation significative des salaires et des carrières. La date de la grève répond en miroir aux annonces du Grenelle, supposées répondre au « malaise enseignant ».

Malgré tous les discours, une école inégale, toujours

Toutes les études conduisent au même résultat : le système scolaire français reproduit et parfois aggrave les inégalités. Sans moyens adaptés à la nouvelle donne, la démocratisation de l'accès au bac et aux études supérieures n'a pas empêché le tri social de persister. Bien que les analyses de l'OCDE pointent des pistes d'action, valorisant notamment la mixité sociale, aucune réforme d'ampleur n'a jusqu'à présent pu ou voulu se confronter au phénomène.

Un autre agenda, entre urgences et alternatives

La Cgt-Éduc'action et la Fsu ont claqué la porte du Grenelle. Au-delà, comment répondre au vécu douloureux des personnels et revaloriser dans les consciences le sens du métier enseignant ? Comment peser sur les termes du débat public pour une alternative de progrès ?

Notre table ronde avec Jérôme Deauvieu, professeur de sociologie à l'École normale supérieure ; Patrick Désiré, secrétaire général de la Cgt-Éduc'action ; Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-Fsu ; Jean-Pierre Terrail, sociologue, membre du Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (Grds) ; Pierre Tartakowsky pour *Options*.

MICHAEL DESPREZ / MAXPPP



SOMMAIRE

ENSEIGNER

« QUOI QU'IL EN COÛTE » ...

PAGES 17 À 19

REPÈRES

PAGE 20

POINT DE VUE

ÉCOLE : LES CONDITIONS DE LA DÉMOCRATIE

PAGE 21

INÉGALITÉS

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE FACE À SES PROMESSES

PAGES 22-23

TABLE RONDE

PAGES 24 À 27



Enseigner, « quoi qu'il en coûte »...

À chaque jour suffit son annonce ministérielle, contradictoire avec la précédente. Au moment où *Options* paraîtra, les établissements scolaires seront peut-être fermés. Mais début janvier, le ministre de l'Éducation nationale affirmait que rien ne s'opposait à ce que les cours reprennent « comme prévu » (!). C'est-à-dire avec les mêmes protocoles sanitaires variables et improvisés qu'avant les fêtes. Comme si tout était sous contrôle, comme si les équipes pédagogiques n'avaient pas à s'adapter à des difficultés récurrentes. Et comme si les nouveaux variants anglais et sud-africain du Covid, qui semblent toucher davantage les jeunes et être plus contagieux, ne constituaient pas une menace supplémentaire. Jean-Michel Blanquer, rassuré que 10 000 tests antigéniques réalisés au hasard dans des établissements secondaires mi-décembre n'aient pas révélé plus de 0,3 % de cas positifs, a en effet estimé que les risques de contamination s'avéraient négligeables...

Dans les collèges, soumis à nulle autre consigne que le port du masque et une relative distanciation sociale, de nombreux enseignants sont pourtant à bout : « Je vais au travail la peur au ventre », explique Isabelle *, professeure d'anglais dans un collège rural près de Montpellier. Pourquoi les lycées ont-ils adopté un protocole renforcé et pas les collèges ni même les écoles primaires ? Pourquoi ne met-on pas en œuvre les divers scénarios envisagés pour vraiment limiter les risques ? Nous avons l'impression que l'institution n'anticipe sur rien. Manque de moyens ou de lucidité ? En attendant, elle joue avec notre santé. Elle nous expose directement, par exemple en s'accommodant de réfectoires bondés le midi. Mais aussi indirectement, parce que c'est beaucoup plus éprouvant de faire cours masqué, de parler plus fort à des élèves qui bredouillent sous leur masque et sont moins attentifs, d'autant plus en langues vivantes. Ou avec les fenêtres ouvertes pour aérer, même s'il fait froid et qu'il y a du bruit ...

« Pourquoi ne met-on pas en œuvre les divers scénarios envisagés pour vraiment limiter les risques ? s'interroge Isabelle, professeure dans un collège de l'Hérault. Nous avons l'impression que l'institution n'anticipe sur rien. Manque de moyens ou de lucidité ? En attendant, elle joue avec notre santé. »

Enseigner, « quoi qu'il en coûte »...

... dehors. Beaucoup d'entre nous sont épuisés physiquement et moralement. Il m'est arrivé de me faire arrêter par mon médecin quelques jours, pour tenir le coup.» En guise de vœux de bonne année et de soutien, le ministre s'est contenté de souhaiter plus de tests dans les établissements, comme si leur mise en œuvre ne dépendait en rien de ses décisions ou de son pouvoir, et d'espérer que les enseignants seraient vaccinés d'ici fin mars – même si en coulisses, rien n'est envisagé avant avril, au mieux... Les profs ne sont pas prioritaires, pourtant le gouvernement ne cesse de répéter à quel point l'Éducation nationale est un pilier de la République. En première ligne mais appelés au sacrifice : 10 % des personnels de l'Éducation nationale sont estimés personnes à la santé fragile, et chacun sait combien, déjà en temps normal, enseigner n'est pas un métier facile.

Un enseignement inégalitaire et en mode dégradé

Aucun enseignant ne souhaite rompre à nouveau le contact réel avec ses élèves mais, en matière de lien pédagogique, chacun fait avec les moyens du bord. « Nous avons tous constaté les dommages du premier confinement sur la qualité de notre enseignement et la progression de nos élèves, souligne Paul, professeur de français dans un collège du Nord classé en réseau d'éducation prioritaire. Avec nos élèves, tout cours magistral ou linéaire est exclu. Pourtant, en distanciel, impossible de laisser un silence, c'est donc notre parole qui s'imposait, en abolissant tout échange. De plus, nos élèves ne maîtrisent pas les outils interactifs – très imparfaits d'ailleurs – mis à notre disposition sur l'espace numérique de travail commun. Ils se déconcentrent et perdent

pied ; nous savons que nous parlons dans le vide. Ils n'ont pas non plus l'autonomie suffisante pour travailler seuls à partir de documents, sans qu'on leur réexplique les consignes et qu'on les accompagne dans leur travail. Nous avons donc été contents de les retrouver à la rentrée, car notre travail ne vaut que par ce contact direct avec eux. »

Depuis novembre, il a fallu repenser l'organisation du collège pour limiter les mouvements des élèves. Chaque classe s'est vu attribuer une salle, et ce sont les enseignants qui se déplacent : « C'est épuisant pour nous, et dans certaines matières, il faut innover. Les profs d'arts plastiques, de Svt, de physique-chimie, de musique, ne disposent plus de leur salle habituelle, équipées des outils dont ils ont besoin, pour les expériences notamment. On doit tous s'adapter. J'ai par exemple une classe de sixième assez turbulente, qui a été installée dans une salle normalement dédiée aux langues, avec des tables disposées en double U pour faciliter les échanges, plutôt qu'en "autobus", où tout le monde est assis face au tableau et à l'enseignant. C'est très difficile d'obtenir qu'ils se taisent et se concentrent, qui plus est en fin d'après-midi. À l'inverse, les profs de langue subissent les classes avec des tables rangées en autobus... Il y a des moments où on se demande ce qu'on fait là. On a aussi dû menacer de fermer les huit classes du rez-de-chaussée, dont on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres, et de ne plus faire cours si les salles n'étaient pas nettoyées. Le rectorat a fini par nous attribuer ponctuellement une personne supplémentaire pour le ménage... » Pour résumer, ce collège s'en sort grâce à une équipe soudée, qui n'a pas attendu les grands discours ministériels sur les vertus de la coopération, de l'adaptabilité et de l'innovation... mais au prix d'une grande fatigue générale.

Pour la vaccination, les profs ne sont pas prioritaires. Pourtant le gouvernement ne cesse de répéter à quel point l'Éducation nationale est un pilier de la République.

Comme si la crise confortait les vues ministérielles...

Dans les lycées, c'est aussi la débrouille, même si la recommandation officielle est d'assurer au moins 50 % des cours en présentiel... Nombre d'établissements privés et certains grands lycées publics ont néanmoins décidé de continuer à 100 % en présentiel, en particulier pour les terminales, pratique dénoncée parce que constituant une rupture d'égalité avec la grande majorité des lycées publics. D'autres se sont équipés en s'assurant que les élèves, comme les enseignants, disposent d'ordinateurs, de micros et de caméras, pour que se tiennent des cours en distanciel, y compris en « hybride-synchrone » : la moitié des élèves, qui ne sont pas au cours, peuvent tout de même le suivre en captation directe. « Dans notre lycée, nous disposons de peu de micros et d'une connectivité médiocre, souligne un prof de maths parisien, et peu d'entre nous



THOMAS PADILLA / MAXPPP



Nombre d'établissements privés et certains grands lycées publics ont décidé de continuer à 100 % en présentiel, en particulier pour les terminales, pratique dénoncée parce que constituant une rupture d'égalité avec la grande majorité des lycées publics.

sont volontaires, parce que les aspects techniques parasitent le fonctionnement du cours. Le modèle dominant c'est une moitié de classe qui vient le matin, et l'autre l'après-midi, en alternance.»

Soit les enseignants refont le même cours d'une semaine sur l'autre, soit ils proposent au groupe absent un travail à la maison sur le même thème – variante de la classe inversée –, soit le plan du cours ou les notes d'un élève y ayant assisté sont transmis aux absents. *« Dans tous les cas, il est plus honnête de parler d'enseignement dégradé que de maintien du lien pédagogique. »*

Sylvie acquiesce et ne cache pas sa lassitude. Elle enseigne les lettres et le théâtre au lycée et en classe préparatoire dans une grande ville. *« Quel sens y a-t-il à faire cours en manteau, masquée et avec une migraine persistante, à des élèves dont je reconnais à peine le visage et dont je ne perçois pas les expressions ? Nous sommes censés aller voir des spectacles, en débattre, organiser des ateliers, être en prise directe avec le monde de la création et le spectacle vivant. Quant aux lycéens, c'est la course contre la montre : analyses de textes à la chaîne pour le bac français en première, cours au pas de charge en terminale, ils doivent être prêts en mars pour les épreuves de spécialisation, sans qu'on sache si des aménagements vont nous autoriser à faire des impasses. Je vais deux fois plus vite, les élèves participent deux fois moins, j'ai les parents sur le dos dès qu'un élève a une note qui*

peut compromettre son dossier sur Parcoursup. Plus les multiples réunions avec les collègues et la direction sur les examens et les harmonisations, faute de disposer d'un cadre ministériel. »

Les incertitudes se multiplient, mais le ministère poursuit ses réformes sans ciller, en particulier celle du bac. La première session d'épreuves terminales a certes déjà fait l'objet d'aménagements, mais une ordonnance publiée fin décembre autorise le ministère à en annoncer d'autres jusqu'à quinze jours avant le calendrier actuel, *« sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée »* (!). En attendant, élèves et enseignants doivent se contenter de travailler sans protester. De même, pendant que les enseignants sont accaparés à plein temps pour assurer la gestion de crise, le ministère poursuit son « Grenelle de l'éducation », qui doit d'ici février décider de grandes réformes pour moderniser l'éducation et les métiers d'enseignants ! Sans les enseignants : la Fsu et la Cgt ont d'ailleurs quitté cette grande messe en dénonçant une mascarade. Et la grande majorité des enseignants, sur le terrain, constate une nouvelle fois que le ministre va les déposséder de ses retours d'expérience et de l'expression de ses besoins...

VALÉRIE GÉRAUD

* Tous les témoignages ont été anonymisés.

ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS DOIVENT SE CONTENTER DE TRAVAILLER SANS PROTESTER. DE MÊME, PENDANT QUE LES ENSEIGNANTS SONT ACCAPARÉS À PLEIN TEMPS POUR ASSURER LA GESTION DE CRISE, LE MINISTÈRE POURSUIT SON « GRENNELLE DE L'ÉDUCATION », QUI DOIT D'ICI FÉVRIER DÉCIDER DE « GRANDES RÉFORMES ».

Biblio

• Philippe Meirieu, *Ce que l'école peut encore pour la démocratie*, Autrement, août 2020, 280 pages, 19,90 euros.

• Anicet Le Pors, Gérard Aschieri, *La Fonction publique du xxi^e siècle*, L'Atelier, à paraître en mars 2021, 22 euros.

• Martine Boudet (dir.), *Sos École Université, pour un système éducatif démocratique*, Éditions du Croquant, 2020, 300 pages, 18 euros.

• François Dubet et Marie Duru-Bellat, *L'école peut-elle sauver la démocratie ?*, Seuil, 2020, 240 pages, 17 euros.

Web

• Les sites de la Cgt-Éduc'action : www.cgteduc.fr et de la Ferc : www.ferc-cgt.org

• Le Café pédagogique : www.cafepedagogique.net

• Une brochure coréalisée par le Snes-Fsu et la Cgt Educ'action, *Le numérique dans l'Éducation nationale*, 24 pages, à retrouver sur www.cgteduc.fr

UNIVERSITÉ PAS AVANT FÉVRIER

Les étudiants vont enfin pouvoir retrouver les bancs de l'université, mais pas avant le 8 février... au mieux : ainsi s'est conclue une réunion, le 4 janvier, entre la Conférence des présidents d'université et le ministère de l'Enseignement supérieur. Depuis des semaines, enseignants et étudiants dénoncent la généralisation des cours en distanciel, qui dégrade fortement les conditions de formation et d'études. Le 30 décembre, dans une tribune commune parue dans *Le Monde*, une trentaine d'entre eux réclamaient une réouverture rapide des établissements. Reprise totale ou à mi-temps des enseignements en présentiel ? Tout est possible sauf le statu quo,

disaient-ils, alertant du risque, si rien n'est fait, d'un «*décrochage massif des jeunes en cours d'études*». Une approche partagée par les syndicats étudiants et enseignants qui n'ont pas manqué, ces dernières semaines, de souligner le manque de moyens accordés aux universités sur la formation en temps de pandémie. Pour mémoire, alors que le nombre d'étudiants a crû de 12,7 % entre 2010 et 2016, celui des enseignants-chercheurs n'a progressé que de 0,2 %. En 2015, la France devançait seulement l'Italie et la Grèce au classement des pays développés pour la part des dépenses publiques consacrée à l'enseignement supérieur...

CONFINEMENT À LA MAISON : REPRODUCTION DES INÉGALITÉS ?

Avec la fermeture des établissements scolaires le 16 mars, l'école s'est installée à la maison pendant plusieurs semaines. Qu'ont fait les parents pour accompagner les enfants dans leur scolarité ? Enseignants-chercheurs en sociologie de l'éducation à l'université de Bordeaux, Romain Delès et Filippo Pirone y ont vu l'opportunité d'une recherche inédite, commencée dès le 2 avril auprès des parents d'élèves : mesurer l'ampleur et déterminer la nature des fractures numériques, pédagogiques et sociologiques, en observant la manière dont ils ont «*assuré*» l'école à la maison. Après avoir contacté 63 000 établissements, de la maternelle au lycée, et obtenu 30 000 réponses, une première synthèse de leurs résultats vient de paraître.

Elle s'intéresse en particulier à l'inégalité liée à

l'expérience éducative. Contrairement à une idée reçue, les familles populaires ont été très présentes, en consacrant davantage de temps à cette tâche (trois heures et seize minutes en moyenne par jour) que les familles plus aisées (trois heures et sept minutes). Ce sont les parents exerçant le métier d'enseignant qui ont passé le moins de temps à l'école à la maison (deux heures et cinquante-huit minutes) ! Les deux sociologues y mettent surtout en évidence une différence de rapport et d'accès au savoir : alors que les premières familles ont surtout cherché à veiller au respect des consignes et à la réalisation des activités proposées, les autres ont davantage axé leur accompagnement sur des activités alternatives ou complémentaires, comme la lecture de livres.

PROFESSEURS DES ÉCOLES DES FORMATIONS RENFORCÉES DÈS LA L1

À l'ouverture de la plateforme Parcoursup le 21 décembre, les lycéens de terminale – et les enseignants – ont découvert que de nouveaux parcours préparatoires au professorat des écoles (Pppe) seront proposés en partie au sein de certains lycées dès la première année d'enseignement supérieur, à titre expérimental. Il s'agit notamment de renforcer les connaissances sur les fondamentaux, en particulier les mathématiques et les matières scientifiques. La grande majorité des professeurs des écoles vient en effet des filières littéraires ou de sciences humaines. Les futurs professeurs des écoles perdent, pendant des années, tout contact avec la culture scien-

tifique, ce qui n'est pas sans conséquences sur leur appétence à transmettre ces connaissances. Cela ne serait pas sans effet sur les compétences des élèves, comme en témoignent les résultats des jeunes Français aux tests internationaux, par exemple la dernière enquête Timss (*Trends in international mathematics and science study*) en décembre. Reste que cette réforme ajoute un nouvel outil à un dispositif de formation des professeurs des écoles déjà illisible : réservé à quelques-uns, sans concertation avec les formateurs, sans qu'on sache par ailleurs si ces classes d'«*excellence*» se développeront au détriment des formations ouvertes à tous.



THOMAS BREGARDIS/MAXPPP

point de vue

FRANÇOIS DUBET

PROFESSEUR ÉMÉRITE
À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX,
DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'EHESS.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

École : les conditions de la démocratie

Les systèmes scolaire et universitaire ont été confrontés ces dernières semaines à deux demandes inhabituelles : ici, que les enseignants se transforment en hussards de la laïcité ; là, que les chercheurs abandonnent leur prétendue accointance avec le fanatisme. Analyse d'un sociologue, spécialiste de la marginalité juvénile, de l'école et des institutions.

Comment pourrait-on soutenir les attaques du ministre de l'Éducation nationale contre l'« islamo-gauchisme » à l'université ? Bien sûr, je les désapprouve. Mais j'observe une double dérive. La première est une difficulté croissante à débattre, dont j'aimerais qu'elle ne conduise pas vers le modèle américain de l'intolérance académique au nom de la tolérance universelle. La seconde est la difficulté française, fort ancienne, à comprendre le religieux. Pour les uns, c'est un obscurantisme qu'il faut abattre. Pour les autres, l'urgence est de défendre la religion des opprimés... Quelle critique raisonnable peut-on développer pour sortir de cette opposition dont on peut craindre que la crise renforce le camp le plus identitaire ?

Première chose : comprendre d'où on vient. Et, pour cela, comprendre les enjeux autour de la laïcité en admettant que la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État s'est déployée dans une société fort différente de la nôtre : culturellement catholique et profondément scindée entre ceux qui s'affirmaient comme tels et ceux qui, au contraire, revendiquaient leur anticléricalisme. Nous n'en sommes plus là. À l'organisation de notre société autour des classes sociales s'en est ajoutée une dans laquelle les inégalités grandissantes rendent encore plus difficile les processus d'intégration. L'école dans tout ça ? Elle a suivi le mouvement et s'est transformée en même temps que la société. L'école laïque portait un double projet : reprendre l'autorité que l'Église avait sur les enfants et se faire un sanctuaire dans lequel ceux-ci devaient laisser à la porte des établissements ce qu'ils étaient. Nous n'en sommes plus là. La massification de l'enseignement a bouleversé l'école et l'adolescence qui n'y avait pas droit de cité s'y est imposée en même temps que les inégalités du monde.

Tandis qu'il y a encore cinquante ans, les élèves

oubliaient qui ils étaient quand ils franchissaient la porte des établissements, aujourd'hui, ils y pénètrent avec leur identité en étendard. Et alors que l'appartenance sociale décidait du parcours scolaire d'un enfant – certains parvenaient naturellement à l'enseignement secondaire et universitaire, d'autres pas –, aujourd'hui c'est l'école qui est chargée de faire le tri. Dès lors, il ne faut pas s'étonner qu'elle soit perçue, par les familles des quartiers populaires, comme responsable de la montée des injustices. « L'école des Blancs » : cette expression s'alimente de l'illusion perdue d'une école capable de changer le cours social des choses. Elle en est le fruit.

Comment s'en sortir ? En luttant contre les ghettos sociaux et culturels : tant que nous en accepterons l'existence, l'ambition démocratique que porte l'école sera menacée. Ensuite, il faut admettre que l'on ne peut enseigner les valeurs de la République aujourd'hui comme on le faisait dans les années 1920. Il faut prendre en compte la réalité dans laquelle évoluent les enfants sans jamais oublier qu'un cours sur la tolérance n'a de sens que si celle-ci peut être vécue à l'extérieur de la classe. Le projet démocratique n'est pas seulement une leçon, c'est une pratique. Une pratique qui doit être reconnue par l'affirmation d'une communauté éducative qui ne peut pas être constituée d'une juxtaposition d'enseignants et de jeunes, chacun évoluant sur leurs parallèles. Le débat doit trouver sa place dans l'enceinte même des établissements si l'on veut que les cours d'histoire ou de philosophie ne soient pas balayés par les fake news et les thèses complotistes qui font tant de ravages chez les jeunes.

L'école n'est plus le sanctuaire qu'elle était – sans parents, sans adolescents et sans mixité. Prenons-en acte et composons avec cette évidence en revenant à un recrutement qui permette l'existence d'un corps enseignant à l'image de la société : constitué également par des personnes issues dans les milieux populaires. Et surtout, sortons de ce jacobinisme qui laisse supposer que des circulaires, seules, peuvent aider les professeurs à répondre aux questions qui travaillent les élèves. La laïcité est l'art du compromis. Elle ne se construit pas sur des directives mais sur des échanges et des pratiques. L'admettre aurait peut-être évité le pire à Samuel Paty, et la solitude qu'il a dû affronter.

L'école de la république

Le système scolaire français reproduit et parfois aggrave les inégalités. Même la démocratisation de l'accès au bac et aux études supérieures n'empêche pas le tri social de persister. Éléments de réflexion.

Le système scolaire français ne tient pas sa promesse : assurer à chaque enfant un accès égal à l'éducation, lui offrir, même s'il est issu d'un milieu défavorisé, la même chance d'émancipation par la connaissance et de promotion sociale par la réussite scolaire. De nombreuses enquêtes le montrent, en particulier le programme international pour le suivi des acquis (Pisa), qui évalue les compétences dans la langue nationale et les matières scientifiques des jeunes âgés de 15 ans dans 79 pays de l'Ocde. Il leur est demandé de comprendre des textes, puis de s'appuyer sur leurs connaissances ou leur capacité à chercher des informations pour répondre à des questions et résoudre des problèmes.

Le dernier rapport Pisa, fin 2019, témoigne qu'en France, l'écart de 117 points entre les résultats des 25 % les plus socialement favorisés et des 25 % les plus défavorisés, est très élevé. Seuls Israël et le Luxembourg font pire. Un écart d'autant plus préoccupant qu'il se creuse du fait des faibles résultats des plus défavorisés (443 points), bien en dessous de la moyenne (487) des 79 pays, alors que le quart le plus favorisé des jeunes Français obtient un score équivalent à celui des pays les plus performants, 550 points. À titre de comparaison, les écarts ne sont que de 497 à 558 pour l'Estonie ou de 485 à 553 pour le Canada.

Déterminisme social et fatalisme pèsent toujours sur les destins scolaires

Ce constat récurrent a-t-il provoqué un électrochoc parmi les décideurs chargés de la politique éducative française ? A-t-il entraîné des plans d'action pour améliorer les conditions d'études pour tous, comme c'est le cas au Portugal ou en Allemagne ? Pas vraiment. Les analyses de l'Ocde pointent pourtant des pistes d'action, rappelant notamment que « *la mixité sociale n'est pas neutre sur l'évolution des écarts de niveaux* », même si aucune réforme n'a jusqu'à présent pu ou voulu se confronter aux phénomènes qui y font obstacle. En France, si les familles estiment que l'établissement public dans lequel leur enfant doit suivre sa scolarité n'est pas assez bien fréquenté ou pas assez exigeant, elles recourent à l'enseignement privé, trichent sur leur adresse ou choisissent une option rare pour déroger à la carte scolaire. Dans les grandes villes, dès les affectations au collège, les logiciels prennent en compte les résultats des élèves, et, même pondérés pour davantage de mixité, ils finissent par créer des situations de ghettoïsation de certains établissements, en particulier dans le voisinage des quartiers socialement défavorisés.

La mixité s'opère dans un seul sens : les disposi-

tifs de type « cordées de la réussite » ou « internats d'excellence ». Ils permettent certes à de très bons élèves boursiers de quartiers défavorisés de s'extraire de leur établissement et d'accéder à des filières d'excellence, mais ils restent controversés parce que marginaux. Ils ne gommant pas non plus tous les handicaps – bagage socioculturel, codes comportementaux – qui témoignent à quel point la « méritocratie » française est en réalité marquée par les déterminismes sociaux. L'enquête Pisa souligne à ce titre que 25 % des élèves des milieux défavorisés qui ont de très bons résultats scolaires n'envisagent pas de faire de longues études. Autrement dit, l'école ne stimule pas leur confiance en eux ni leur ambition. Le manque de moyens humains et de pratiques pédagogiques visant à développer la motivation des élèves français a d'ailleurs été évoqué par plusieurs chercheurs lors de la « conférence scientifique » en ligne organisée le 1^{er} décembre par le ministère de l'Éducation nationale sur le thème « *Quels professeurs au XXI^e siècle ?* » Le système scolaire français y est analysé comme étant peu en capacité de développer les compétences sociales et comportementales des élèves, leur appétence à coopérer, à innover, à créer du consensus, autant de facteurs importants dans le parcours d'apprentissages et la construction d'une personnalité. Il est en revanche décrit comme arc-bouté sur l'évaluation, la concurrence et la sélection, générant surtout de l'anxiété, la peur de l'échec ou le fatalisme chez les élèves, plutôt que la curiosité ou le plaisir d'apprendre.

Les maux sont connus, les réformes en cours les aggravent

Certes, le collège unique ou la création des bacs professionnels ont pu faire espérer qu'un véritable effort était mis en œuvre pour accompagner un maximum d'enfants jusqu'au bac, voire jusqu'à l'enseignement supérieur. Mais faute de moyens, les bilans restent décevants. Une nouvelle réforme de la voie professionnelle vient même appauvrir les matières d'enseignement général (quatre heures de moins en moyenne et 900 postes d'enseignants supprimés...) et abaisser les niveaux d'exigence du bac pro, ce qui va encore plus compromettre la possibilité pour les bacheliers pro de poursuivre leurs études dans le supérieur, déjà compliquées par Parcoursup, et alors que la crise sanitaire a également limité leur possibilité de suivre leur formation en entreprise. Si l'école ne réduit pas les inégalités, le manque d'école les aggrave. Les évaluations (en Cp, Ce1, 6^e et seconde) voulues par le ministre, Jean-Michel

Lire

Bernard Lahire (dir.),
Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants, Seuil, 2019,
1 232 pages, 27 euros.

Philippe Forest,
L'Université en première ligne à l'heure de la dictature numérique, Gallimard/Tracts n° 18,
2020, 3,90 euros.

face à ses promesses



LUC NOBOUT/MAXPPP

Blanquer, dès la rentrée de septembre montrent que le confinement a été plus dommageable aux élèves des Rep et Rep+, en général plus en difficulté et ayant encore plus besoin de socialisation et de l'attention d'un enseignant. D'autant qu'ils n'ont pas toujours pu disposer chez eux d'un endroit pour se concentrer, ni du matériel informatique ou d'une bonne connexion.

L'écart s'est creusé par rapport aux évaluations de 2017, au point que les effets positifs des classes dédoublées en Cp et Ce1 ont en partie été perdus. Cela n'a pas empêché l'annonce, fin novembre, d'une nouvelle réforme de l'éducation prioritaire pour 2022, qui fera l'objet d'expérimentations dans trois académies dès 2021. Il s'agirait de supprimer le dispositif en impliquant les collectivités locales – furieuses car pas associées à l'élaboration de la réforme – sous prétexte de rendre davantage d'établissements éligibles à des financements, en fonction de leurs projets plus que de leurs besoins. Des contrats locaux d'accompagnement de trois ans seraient conclus, qui ne manqueront pas de générer concurrence, incertitudes, fragilités et décrochages.

Un vrai plan d'urgence pour l'éducation imposerait d'éviter que malgré l'éventail de formations et de diplômes disponibles, quelque 120 000 jeunes quittent encore chaque année le système scolaire sans diplôme. Et si près de 80 %

**SI ON VEUT
DONNER À TOUS
LES ÉLÈVES LA
MÊME CHANCE,
À DÉFAUT DE
POUVOIR IMPOSER
LA MIXITÉ SOCIALE,
NE FAUDRAIT-IL PAS
COMMENCER PAR
INVESTIR AUTANT
DE MOYENS
SUR CHAQUE
ENFANT, CHAQUE
ADOLESCENT,
CHAQUE ÉTUDIANT,
VOIRE DAVANTAGE
POUR CEUX
QUI EN ONT
LE PLUS BESOIN ?**

d'une classe d'âge obtient désormais le bac, ces dernières années, 80 % des étudiants étaient en échec en première année d'université, la massification de l'accès au supérieur cachant en partie le fait que la sélection s'affine plus tardivement, mais irrévocablement, faute de moyens dans les universités pour les accompagner.

Le ministre Jean-Michel Blanquer a d'autres credo en matière de modernisation du système et des pratiques pédagogiques, par exemple un intérêt marqué pour les neurosciences ou les apprentissages par le numérique, qui présenteraient davantage de neutralité et moins de biais socioculturels dans les apprentissages. Mais si on veut donner à tous les élèves la même chance, à défaut de pouvoir imposer la mixité sociale, ne faudrait-il pas commencer par investir autant de moyens sur chaque enfant, chaque adolescent, chaque étudiant, voire davantage pour ceux qui en ont le plus besoin ? Mieux payer et mieux former les enseignants pour stabiliser les équipes travaillant dans les établissements comptant plus d'élèves en difficulté scolaire ou de milieux défavorisés, écouter les enseignants sur les pratiques efficaces ? C'est également à ce prix que certains jeunes, qui éprouvent du ressentiment à l'égard de l'institution et de la république, pourront croire que leurs promesses s'adressent aussi à eux.

Valérie GÉRAUD

Enseignement, entre urgences et alternatives

Confronté à la colère enseignante et à une puissante aspiration à la revalorisation professionnelle, Jean-Michel Blanquer a organisé un Grenelle de l'éducation avec le projet d'accélérer ses réformes. La Cgt et la Fsu lui opposent un autre agenda prioritaire, prenant en compte l'immédiat et les perspectives.

PARTICIPANTS :

– **JÉRÔME DEAUVIEAU**,
PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE
À L'ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE ;

– **PATRICK DÉSIRÉ**,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT-ÉDUC'ACTION ;

– **FRÉDÉRIQUE ROLET**,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU SNES-FSU ;

– **JEAN-PIERRE TERRAIL**,
SOCIOLOGUE, GROUPE
DE RECHERCHE
SUR LA DÉMOCRATISATION
SCOLAIRE (GRDS) ;

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,
OPTIONS.

– **Options :** *L'Unsen-Cgt et le Snés-Fsu ont choisi de se retirer du Grenelle de l'éducation organisé par le ministre, Jean-Michel Blanquer. Qu'est-ce qui motive cette décision, exceptionnelle dans le monde syndical ?*

– **Patrick Désiré :** Nous avons participé aux premiers ateliers du Grenelle, dont un certain nombre concernent les carrières des personnels. Nous avons d'ailleurs dû insister lourdement pour être présents dans les 10 ateliers, contre l'avis initial du ministre. Car si l'école est bien l'affaire de tous, des questions telles que l'encadrement et les revalorisations relèvent évidemment des enseignants et de leurs organisations syndicales. Très rapidement, nous avons constaté que les discussions se faisaient en parallèle avec la poursuite d'un agenda social, ce qui était un facteur constant de confusion et d'incompréhension. Le ministre a dit d'emblée que, notamment sur les questions de revalorisation, les annonces liées au résultat du Grenelle seraient faites au mois de février. Mais on s'est surtout retrouvés englués dans des discussions de café du commerce, avec des « personnalités » sympathiques mais ne connaissant rien aux réalités de l'enseignement et des enseignants. Nous étions donc dans des jeux de mise en scène avec, en arrière-plan, le projet d'une organisation plus libérale des missions des enseignants, plus concurrentielle et donc plus sélective pour l'éducation nationale. L'affaire se résumait clairement à un faux-semblant, à être une caution de décisions déjà arrêtées et dont nous combattons l'orientation. Compte tenu d'une marge de négociation quasi inexistante, nous avons décidé de claquer la porte. Pour autant, nous continuons évidemment à suivre les discussions dans le cadre de l'agenda social et à jouer notre rôle d'organisation syndicale.

– **Frédérique Rolet :** Ce Grenelle n'était pas censé être un doublon de l'agenda social mais simplement l'« imprégner ». Mais la volonté de l'instrumentaliser pour faire passer des réformes du

métier, sous couvert d'une adhésion de l'opinion publique, a vite été patente. En général, dans ce type de réunion, on part des travaux préexistants, des acquis de la réflexion. Qu'on les partage ou non, leur évaluation est précieuse. Cette fois, on nageait dans une sorte de vulgate, mi-bon sens, mi-fausse évidences. Sans aucun moment de synthèse, ni de clarification sur les attendus, les conclusions d'étape... Cette carence méthodologique nous installait très loin d'un authentique débat démocratique, productif, sur les attentes vis-à-vis de l'éducation, en termes de formation, de pratiques professionnelles. L'éducation mérite qu'on en parle en distinguant ce qui relève de la réflexion générale et du champ professionnel. Chacun peut dire son mot sur ce qu'il attend d'un système de santé ; mais tout le monde n'est pas légitime à expliquer à un chirurgien comment opérer... Or, le discours ministériel entretenait la confusion des genres, avec à la clé une conception à rebours d'un enseignement démocratisant. Face à des objectifs jamais clarifiés et à une méthode insatisfaisante, nous avons choisi de partir.

– **Jérôme Deauvieu :** Comme sociologue de l'enseignement, également membre du conseil scientifique de l'Éducation nationale, je n'ai pas d'avis sur l'événement en soi. Mais je le situe dans son contexte : le ministère nous a expliqué que la première phase du quinquennat avait consisté à travailler sur la question des premiers apprentissages, notamment l'entrée dans l'écrit, et que la seconde allait concerner le métier d'enseignant. On ne peut pas ignorer que le Grenelle s'inscrit dans un projet d'ensemble de modernisation de la fonction publique, de restructuration de ses missions, de ses fonctionnements. En discuter peut s'entendre, mais il est alors souhaitable de clarifier les objectifs de ces transformations, au service de qui elles s'opèrent et avec quels moyens ? Là, les débats cessent d'être strictement académiques et pédagogiques et s'animent des contradictions sociales et poli-

* GRDS L'École commune.
Propositions pour une refondation
du système éducatif, La Dispute,
2012, 208 pages, 10,5 euros.
Voir : www.democratisation-scolaire.fr



NOUS ÉTIIONS DANS DES JEUX DE MISE EN SCÈNE AVEC, EN ARRIÈRE-PLAN, LE PROJET D'UNE ORGANISATION PLUS LIBÉRALE DES MISSIONS DES ENSEIGNANTS, PLUS CONCURRENTIELLE ET DONC PLUS SÉLECTIVE POUR L'ÉDUCATION NATIONALE. L'AFFAIRE SE RÉSUMAIT CLAIEMENT À UN FAUX-SEMBLANT, À ÊTRE UNE CAUTION DE DÉCISIONS DÉJÀ ARRÊTÉES ET DONT NOUS COMBATTONS L'ORIENTATION.

tiques existantes, des possibles qui s'offrent pour les dépasser. Une telle discussion, séparant la réflexion de fond et la gestion des carrières de plus de 1 million de personnes – ce qui n'est pas un détail –, aurait pu s'avérer productive. Mais le mélange des deux aspects ne pouvait être que confus voire problématique.

– **Jean-Pierre Terrail** : Le ministre souhaite négocier une revalorisation des salaires contre un pilotage plus étroit de ce que font les enseignants dans leurs classes. Sa visée politique s'inscrit dans la lignée du rapport Fauroux de 1996, en passant par le rapport de l'Institut Montaigne de 2010 intitulé « Vaincre l'échec à l'école primaire ». Il s'agit de s'appuyer sur l'efficacité insuffisante de l'enseignement primaire, en soulignant les lacunes réelles constatées à l'entrée en sixième, pour promouvoir une réforme techno-libérale de l'Éducation nationale, transformant notamment les établissements scolaires en entreprises patronnées par un directeur en charge d'embaucher et de débaucher les personnels.

L'accent mis sur l'enseignement primaire fait écho, il faut le dire, à une demande forte tant des parents que du patronat, les deux étant désireux, chacun pour leurs raisons, de voir s'améliorer l'efficacité de l'école élémentaire. L'objectif annoncé selon lequel, à l'issue du Cp, tous les élèves devraient être capables de déchiffrer 50 mots en une minute ne peut que susciter l'adhésion des partisans d'une véritable démocratisation scolaire. Mais ici il va de pair avec des réformes particulièrement inégalitaires qui exacerbent la mise en concurrence entre élèves au lycée et à l'université. Il n'y a rien là que de très

logique : tous les élèves qui réussissent en primaire veulent poursuivre leurs études le plus loin possible, et c'est cela que le ministre veut éviter. Le Grenelle répondait aussi à un mécontentement puissant, exacerbé par la gestion chaotique de la pandémie en milieu scolaire. Quelle est aujourd'hui le vécu des enseignants quant à leurs conditions de travail et, au-delà des conditions matérielles, du sens de leur métier ?

– **Frédérique Rolet** : Un très grand nombre de nos collègues se sont retrouvés pris dans un dilemme douloureux, entre l'impératif de santé et la volonté de ne pas pénaliser leurs élèves vis-à-vis d'autres qui, eux, suivent leurs cours en présentiel. C'est le cas dans le privé et dans quelques lycées publics. Du côté des élèves, le confinement a beaucoup mis en lumière les inégalités matérielles ; mais il y a plus important. La distance a rendu plus difficile l'appropriation des coutumes, des routines scolaires, leur incorporation venant ainsi exacerber difficultés et inégalités de situation. Pour y faire face, nous avons très vite proposé de réexaminer les programmes et les examens, en allégeant ou en aménageant là où c'était possible. Cela aurait rassuré les familles, les enseignants, et permis de maintenir les élèves dans un univers scolaire. Le ministre l'a refusé – et le refuse toujours – au nom d'une ambition présentée comme impérative. Or, si elle n'est pas appropriable par l'ensemble des élèves, l'ambition n'est qu'une posture. Il ne s'agit pas de baisser le niveau d'exigence, mais de conduire le plus grand nombre à l'acquisition de savoirs ambitieux tout en étant éventuellement moins pléthoriques. On en est toujours là. ...

Enseignement, entre urgences et alternatives

NOUS AVIONS PROPOSÉ DE RÉEXAMINER LES PROGRAMMES ET LES EXAMENS, EN ALLÉGEANT OU EN AMÉNAGEANT. CELA AURAIT ASSURÉ LES FAMILLES, LES ENSEIGNANTS, ET PERMIS DE MAINTENIR LES ÉLÈVES DANS UN UNIVERS SCOLAIRE. LE MINISTRE LE REFUSE AU NOM D'UNE «AMBITION». MAIS SI ELLE N'EST PAS APPROPRIABLE PAR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES, L'AMBITION N'EST QU'UNE POSTURE.

- ... Le ministre reste mû par une vision élitiste de l'enseignement, prend prétexte d'une dévalorisation du diplôme pour refuser tout travail sur les programmes et les épreuves. Or les examens se préparent sur le temps long des apprentissages, et pas dans un contexte d'improvisation, sans principes directeurs.

– **Jérôme Deauvieu** : Le confinement a accru les inégalités, c'est certain. À partir des évaluations exhaustives réalisées en début de Ce1, on constate une baisse sensible des acquisitions. C'est préoccupant, mais n'oublions pas que l'écart entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire était déjà là et considérable. Autrement dit, la crise est un révélateur qui dévoile l'anormalité du fonctionnement ordinaire du système éducatif d'avant la pandémie. Le mécanisme de production des inégalités, notamment dans le primaire, s'est trouvé en quelque sorte boosté par le confinement. Je ne plaiderai donc en aucun cas pour un retour à la normale, qui est un régime de scolarisation profondément inégalitaire dès les premiers apprentissages.

– **Patrick Désiré** : Les trois réformes que Blanquer a mises en place ont en commun d'accentuer le tri social, mais cet objectif n'est pas assumé par le ministre. En ce qui concerne la voie professionnelle, il s'agit notamment de développer comme jamais auparavant l'apprentissage, de réduire l'enseignement général, ce qui pénalise à long terme des élèves venant souvent de milieux défavorisés. À quoi s'ajoute le fait que la crise sanitaire a des effets ravageurs sur les lycées professionnels. Des filières comme l'hôtellerie se sont soudain trouvées privées de débouchés pour les stages en entreprises, on a vu revenir



Jean-Pierre Terrail.



Frédérique Rolet.

des élèves dans le système éducatif suite à des ruptures de contrat... Il faut se souvenir qu'un bachelier sur trois vient de la voie professionnelle, c'est considérable. Là encore, le ministre a refusé toute adaptation de l'examen. Quant à l'éducation prioritaire, les expérimentations qui vont être mises en place dès la prochaine rentrée nous font craindre des bouleversements imminents, toujours dans le même esprit...

– **Ne pas envisager un retour à la normale... comment faire ? Comment peser sur les termes du débat public et partant, du rapport de force ?**

– **Jean-Pierre Terrail** : Bien que, dans le domaine scolaire, la question des changements profonds qui éviteraient un retour à l'anormal (en l'occurrence à une école profondément inégalitaire) ne soit pas encore sur le devant de la scène, je vois deux raisons très fortes pour que le débat s'ouvre sans délai. Il s'agit, d'une part, de l'urgence de stopper l'hémorragie qu'on observe depuis le milieu des années 1980. La fixation d'objectifs ambitieux en matière d'allongement des scolarités sans toucher aux structures ni aux pratiques d'enseignement a alors déclenché un processus délétère : depuis lors, les courbes respectives de la certification scolaire et des acquisitions cognitives réelles n'ont cessé de s'écarter, la première à la hausse, la seconde à la baisse. Une baisse qui affecte aujourd'hui jusqu'aux «héritiers».

La seconde raison, c'est que cette baisse des acquisitions cognitives s'opère – profond paradoxe – dans un contexte marqué par une complexité croissante de nos sociétés mondialisées, comme par une accélération foudroyante des connaissances scientifiques et techniques. Comment, sans inverser radicalement la tendance, espérer lutter contre les tentations populistes – dont la meilleure prévention réside dans la promotion scolaire des connaissances, la chose est internationalement avérée – et pour une chance d'issue démocratique au chaos du

IL Y A URGENCE
À STOPPER
L'HÉMORRAGIE.
DEPUIS LES ANNÉES
1980, LES COURBES
RESPECTIVES DE
LA CERTIFICATION
SCOLAIRE ET
DES ACQUISITIONS
COGNITIVES RÉELLES
N'ONT CESSÉ
DE S'ÉCARTER,
LA PREMIÈRE À LA
HAUSSE, LA SECONDE
À LA BAISSSE. CETTE
BAISSE AFFECTE
TOUT LE MONDE.
OR, CETTE BAISSSE
DES ACQUISITIONS
COGNITIVES S'OPÈRE
DANS UN CONTEXTE
MARQUÉ PAR
UNE COMPLEXITÉ
CROISSANTE
DE NOS SOCIÉTÉS
MONDIALISÉES

monde, qui suppose la formation et l'essor de la capacité de chacun à penser et à affronter les problèmes qui se posent à tous ?

– **Jérôme Deauvieu** : Le statu quo n'est effectivement plus tenable. Pour y échapper, il faut d'abord réarmer le métier d'enseignant, du point de vue salarial bien sûr, mais aussi de sa qualité propre, du plaisir qu'il y devrait y avoir à l'exercer pour affronter les défis du XXI^e siècle. C'est fondamental, singulièrement dans l'enseignement primaire. Le syndicalisme doit porter ce débat-là. Ensuite, il faut repenser les structures du système éducatif. Aujourd'hui, il existe trois voies – générale, technologique et professionnelle – qui mènent aux 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. La distance en termes de maîtrise des savoirs entre les élèves de ces trois voies ne cesse de s'amplifier, la dernière réforme en date de la voie professionnelle accentuant encore le phénomène. Pour moi, la seule voie démocratique possible c'est l'amélioration sensible des premiers apprentissages et le dépassement de cette filiarisation du lycée. Un véritable lycée unique, lieu d'une culture commune, est à mes yeux la seule réponse à la hauteur des enjeux. La défense d'un projet démocratique et progressiste d'éducation ne peut se faire dans le cadre d'un système mis en place pour reproduire strictement la distribution inégalitaire des savoirs selon les classes sociales d'origine. C'est un débat ancien pour le syndicalisme enseignant, avec lequel il devrait renouer plutôt que s'épuiser à revendiquer des passerelles pour rapprocher ces trois voies.

– **Patrick Désiré** : Je pense effectivement que le dépassement de ces trois voies est à mettre en perspective. De fait, beaucoup d'organisations syndicales essaient de penser le métier et les évolutions qui pourraient modifier le paysage actuel, le structurer différemment. Il est clair que personne ne réclame le statu quo ; tout le problème est de savoir quel changement on veut et comment parvenir à inscrire ces idées



Patrick Désiré.



Jérôme Deauvieu.

dans le débat public, à leur donner force, à les faire partager par de larges couches de la société, y compris dans les milieux qui ont vocation à diriger le pays. C'est un énorme enjeu pour les années qui viennent. Reste qu'à l'évidence, nous n'avons pas été capables de bloquer la mise en place de réformes majeures de régression sociale dans les dix dernières années et que cela pèse sur nos capacités actuelles à inverser la tendance. D'où l'urgente nécessité à réfléchir aux moyens d'articuler revendication et projet, court terme et long terme, afin de renouveler les termes du rapport de force. La journée d'action du 26 janvier s'inscrit dans cet agenda, comme ses suites.

– **Frédérique Rolet** : Le malaise enseignant a une bonne trentaine d'années derrière lui. Dans la conjoncture actuelle il se traduit par des difficultés de recrutement, une augmentation des démissions et une montée du couple autonomie-prescription : plus il y a d'injonctions à l'autonomie, plus on est prescriptif. C'est une réalité que les cadres connaissent bien partout. Au-delà, il faut prendre en compte des tendances lourdes qui structurent la place intrinsèque de l'école dans la société. C'est la hiérarchie sociale qui rejaillit très clairement sur la hiérarchie des disciplines et des lois. On sait par exemple que la valorisation de savoirs conceptuels entrave profondément cette idée d'une réunification des trois voies. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas certaine que la question des structures soit la porte d'entrée la meilleure. Le gouvernement surfe énormément sur l'idée de certains parents qui, en toute bonne foi, considèrent que leurs enfants doivent se construire au détriment des autres. Il plaque là-dessus ses thèmes d'individualisation et de mise en concurrence, expliquant que chacun est responsable de son devenir, de son échec ou de sa réussite. Nous avons d'abord un énorme travail à de mise en débat, tant avec nos collègues qu'en direction de l'opinion publique.

SOCIAL

À L'HEURE DE LA *SOFT LAW*

NE RIEN IMPOSER AUX ENTREPRISES POUR SORTIR DE LA CRISE : LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT NE CHANGERA PAS DANS LES SEMAINES QUI VIENNENT. UNE STRATÉGIE JUSTIFIÉE PAR L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET PAR L'UNION SACRÉE QU'IL PRÉTEND IMPOSER. JUSQU'À QUAND ?



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

L'année 2020 ne restera pas seulement dans l'histoire comme la première année de la pandémie du Covid-19. Elle le restera aussi comme celle où, pour la première fois, la *soft law* – ce « droit mou » par lequel, à l'inverse de l'essence même du droit, aucune règle n'est obligatoire – s'est imposée comme mode de régulation dans le champ social. L'Ani télétravail conclu le 26 novembre, premier accord interprofessionnel national « ni normatif, ni prescriptif », en est la parfaite illustration. Mais l'accord sur la santé au travail qui l'a suivi est dans la même veine. Ce texte, lui non plus, n'impose rien. Il exonère surtout les employeurs de leurs responsabilités en dédouanant les organisations du travail des risques qu'elles font peser sur la santé des salariés. Et désigne

la vulnérabilité des individus comme la cause principale de leur mal-être.

Il fut un temps où la puissance publique s'enorgueillissait de sa capacité à consolider les fondements du droit et de la loi. Aujourd'hui, la *soft law* est à l'honneur. Plus seulement pour accompagner le droit autour des questions environnementales ou migratoires, mais pour décliner autrement les préceptes du libéralisme économique, selon lesquels la règle juridique n'est bonne que si elle assure le développement de l'économie. Cette fois, c'est en laissant supposer une convergence d'intérêts entre capital et travail, assure Bénédicte Rollin, avocate, spécialiste en droit du travail. Que cette manière de concevoir le droit triomphe aujourd'hui n'est pas un hasard.

Le droit apparaît en effet « comme l'un des grands perdants de la crise engendrée par le Covid-19 », écrivait le mois dernier la juriste Ariane Vidal-Naquet dans les colonnes du *Monde*. Depuis des mois, expliquait-elle, les « lois absurdes, incohérentes et abscones » se multiplient, minant chaque jour un peu plus la confiance que la société peut avoir dans le droit et la loi. Plus encore, en mobilisant le langage guerrier pour promouvoir l'« union sacrée » contre la pandémie, le pouvoir encourage une vision fantasmée des relations sociales en entreprise, laissant supposer que la bienveillance du patronat n'a d'égal que son esprit de responsabilité, remarquait Tatiana Sachs, maîtresse de conférences à l'université de Nanterre, lors d'un colloque organisé le 5 décembre

par le Syndicat des avocats de France. En ce début d'année 2021, l'agenda social est chargé. À côté de la réforme de l'assurance chômage, de l'emploi des seniors et du travail détaché, deux dossiers importants vont retenir l'attention. L'emploi, tout d'abord, avec en filigrane les effets à rebours de la diminution progressive, annoncée, des fonds alloués au dispositif de chômage partiel. Le gouvernement pourrait certes faire comme en Espagne ou en Italie, et conditionner l'aide à l'activité partielle à l'arrêt des licenciements. Mais rien de cela ne se profile. Droit dans ses bottes, le pouvoir maintient sa stratégie : encourager mais ne surtout rien imposer aux employeurs. Pas question donc de restaurer le droit des instances représentatives du personnel à contrôler les restructurations, ni que les salariés puissent limiter les licenciements sans cause réelle et sérieuse en prétendant à des indemnités en cas d'abus. La négociation sociale, oui. Mais avec des partenaires sociaux dotés d'un « esprit de responsabilité », a résumé la ministre du Travail, Elisabeth Borne, le mois dernier lors d'une rencontre avec la presse sociale.

Avec des partenaires sociaux responsables

C'est sur cette base aussi que sera géré l'avenir des travailleurs des plateformes, sujet sur lequel le gouvernement compte « aboutir » au printemps. Pas question de légiférer autour de l'avis de la Cour de cassation de 2018 requalifiant en salariés les travailleurs de TakeEatEasy. On le sait déjà, la question de la représentation de ces personnels sera envisagée sans contrainte et à l'aune du droit de la concurrence...

« Abandonner la contrainte et la loi, c'est se priver de toute capacité à prévenir et à protéger », rappelait Valérie Labatut, inspectrice du travail et secrétaire générale de la Cgt-Tefp lors du colloque organisé par le Saf. C'est aussi se priver de toute capacité à développer des politiques publiques. Le pouvoir pourrait comprendre, ces prochaines semaines, dans quel piège il est tombé. Pour avoir privilégié les recommandations et autres « guides de bonnes pratiques » au lieu des dispositifs législatifs et contraignants, il ne maîtrise plus grand-chose. Même plus sa politique sanitaire, puisqu'un avis du Conseil d'État a mis en lumière, à l'automne, qu'il ne pouvait même plus contraindre les employeurs à passer leurs salariés en télétravail total... Il n'en a plus les moyens juridiques. ▶

Martine HASSOUN

ENTREPRISE EXIT LE CODE DU TRAVAIL ?

QUESTIONS À DAMIEN BONDAT, JURISTE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE TOULON.

– **Options :** *En brouillant les repères spatiaux et temporels de l'exercice du contrat de travail, le télétravail ne risque-t-il pas de fragiliser le droit qui lui est attaché ?*

– **Damien Bondat :** Prudence. Même au temps de la grande usine, ces deux éléments ne se sont jamais totalement imposés. Et il n'a pas fallu attendre la pandémie pour que de nombreux salariés échappent au cadre classique du bureau ou de l'atelier et au pouvoir direct de la hiérarchie. Exemple s'il en est : le cas des salariés en forfait-jours, sur lesquels peuvent ne peser que des objectifs à atteindre. Par l'autonomie et l'isolement qu'il engendre, et que renforcent plus encore les réseaux, ce dispositif synthétise parfaitement deux des caractéristiques du télétravail qui font craindre aujourd'hui une perte de ces repères collectifs que consigne le droit du travail.

– *Et qu'en est-il ?*

– Les salariés qui exercent en distanciel restent des salariés, et c'est essentiel. Nul ne peut savoir de quoi demain sera fait ni ne peut prédire si le télétravail ne finira pas par masquer la réalité du lien de subordination qui lie un salarié à son employeur. Mais force est de constater que, malgré les turbulences, le statut salarié demeure et, avec lui, l'unité de destin qui en découle. Et, à ce jour, tout laisse supposer que les juges ne sont pas prêts à revenir sur ce point.

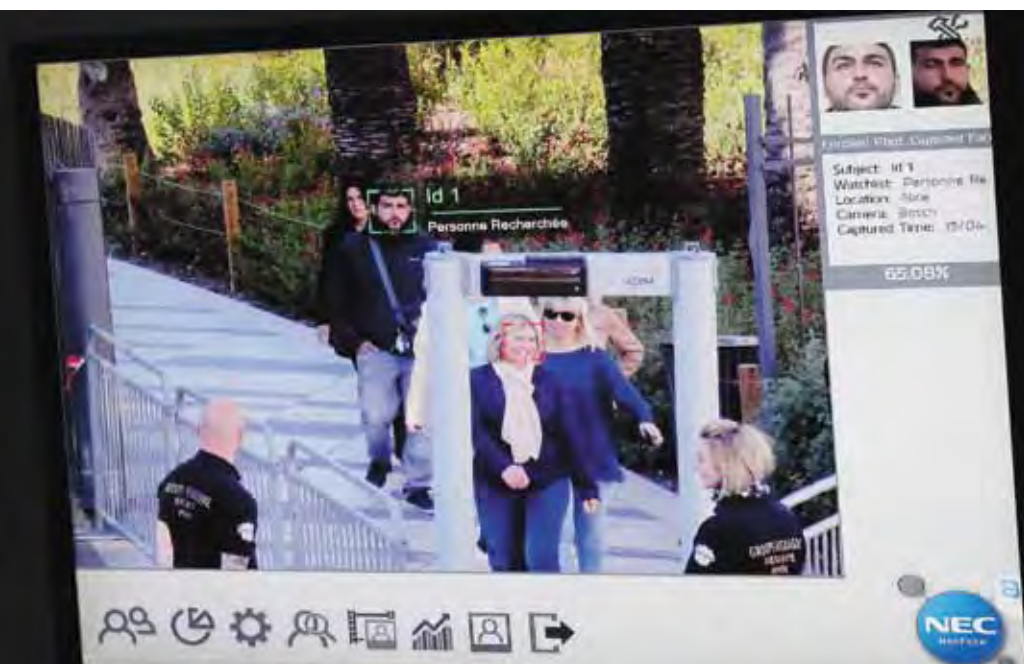
– *Diriez-vous que l'Ani télétravail conforte cet aspect essentiel du droit ?*

– Quelles que soient les critiques qui peuvent lui être adressées, ce texte garantit expressément aux télétravailleurs le statut de salarié avec les droits et les modalités de représentation afférents. Bien sûr, il va y avoir des zones de frictions. En matière de santé et de sécurité tout particulièrement puisque, plus que tout autre, le Code du travail organise ces thèmes autour des références de temps et de lieu de l'exercice du travail. Il va appartenir aux juges de régler les problèmes. Et peut-être que ce sera l'occasion de préciser les nouveaux risques que le droit considère mal ou peu. Tout particulièrement ceux liés à l'usage du numérique, du contrôle qu'il permet et des nouvelles sources de risques psychosociaux qu'il fait émerger. ▶

Propos recueillis par M. H.



THIERRY GACHON/MAXPPP



SYLVESTRE/MAXPPP

La France compte donc désormais parmi les nations où il est admis qu'on puisse fichier des personnes susceptibles d'être « impliquées dans des actions de violence collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives ». On a vu récemment comment les manifestants se voyaient, à grande échelle, appliquer une définition très extensive de l'infraction de « participation volontaire à un groupement formé en vue de la préparation de violences ou de dégradations » (art. 222-14-2 CP). Une simple garde à vue sur ce fondement, sans poursuites faute de preuve d'une telle intention, permettra de considérer que ce manifestant est « susceptible d'être impliqué » et donc fiché.

Un groupe Facebook de manifestants, de syndiqués ou de militants associatifs pourra de même faire l'objet d'un fichage concernant, de fait, toute la vie privée d'une personne, ses « comportements et habitudes de vie », ses « déplacements ; pratiques sportives » ou ses « activités sur les réseaux sociaux ». Cerise sur le fichier, il est désormais possible d'établir une connexion avec d'autres fichiers, dont le Traitement des antécédents judiciaires (Taj) dans lequel les personnes ayant fait l'objet d'un rappel à la loi (qui n'établit pas de culpabilité) sont inscrites. Ce dernier fichier permet de retrouver une personne sur simple photographie et – voyez comme la vie est bien faite – l'interdiction de la reconnaissance faciale concernant les fichiers Pasp et Gipasp vient d'être supprimée...

Il faut enfin mesurer le fait que le procureur de la république pourra désormais consulter ces fichiers et que l'un d'eux, Easp, sert aux enquêtes administratives sur les personnes briguant certains emplois tant publics que privés (dans le domaine de la sécurité ou de la défense, ou pour l'accès à certaines zones, comme dans les aéroports...) ou pour l'obtention de titre de séjour pour les étrangers, soit une entrave à l'emploi pour un nombre conséquent de personnes.

Ainsi voit-on se mettre en place un État toujours plus sécuritaire, ambitionnant un contrôle total des populations, déléguant des pouvoirs accrus à des agents privés de sécurité et à des policiers municipaux, en veillant à interdire le moindre droit de regard des citoyens sur le fondement et la méthode des interventions policières. ◀

Louis SALLAY

1. Easp : Enquêtes administratives liées à la sécurité publique ; Pasp : Prévention des atteintes à la sécurité publique ; Gipasp : Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique.

LIBERTÉS QUAND LE FICHAGE DEVIENT LA NORME

SAISI POUR STATUER SUR TROIS DÉCRETS LIBERTICIDES, LE CONSEIL D'ÉTAT A CHOISI DE LAISSER FAIRE, SE CONTENTANT D'UN RAPPEL CONDITIONNEL DE PURE FORME. INQUIÉTANT.

Le 2 décembre, le gouvernement publiait, sans tambour ni trompette, trois décrets modifiant dangereusement le Code de la sécurité intérieure en élargissant les critères des fichiers Easp, Pasp et Gipasp¹, fichiers qui visent à prévenir les atteintes à la sécurité publique. Cette modification s'inscrit dans une tendance lourde qui vise non plus uniquement l'activité délinquante mais également tout ce qui peut, potentiellement, la provoquer. Elle permet donc de fichier une personne au motif de son « opinion politique », de son « appartenance syndicale » voire de ses « convictions philosophiques ou religieuses ».

À l'origine, ces trois fichiers visaient les personnes susceptibles de « prendre part à des activités terroristes ». Désormais, cela s'étend aux atteintes à « l'intégrité du territoire ou des institutions de la République ainsi qu'à la sûreté de l'État ». Des notions très flexibles et qui peuvent facilement être tordues à l'encontre des libertés publiques, de la liberté d'opinion et d'organisation syndicale, du droit, enfin, au respect de la vie privée. Car cela concer-

nera les personnes morales, les « groupements » et couvrira les « habitudes de vie » voire certaines données de santé...

Inquiète de cette escalade, qu'elle relie à la Loi de sécurité globale et aux techniques de surveillance de masse qu'elle autorise, la Cgt a saisi le Conseil d'État avec plusieurs associations, dont la Ligue des droits de l'homme et la Quadrature du Net. Ce référé a été rejeté le 4 janvier.

Une simple garde à vue pourra déboucher sur un fichage

Certes, le juge des référés a pris en compte le risque réel de fichage pour opinions syndicales, politiques, religieuses ou philosophiques. Mais il a choisi de se rassurer en prenant pour argent comptant l'engagement du ministre de l'Intérieur... de ne pas le faire. Pour la bonne forme il a tenu à formuler quelques rappels de principe sans portée substantielle. Au vu de la façon dont l'Intérieur gère la sécurité publique – et singulièrement l'usage qu'il fait de la police – on doute que ces rappels puissent causer la moindre migraine au ministre.

SYNDICALISME NOUVELLE APP CHEZ GOOGLE

L'ENTREPRISE DE TECHNOLOGIE EST MONDIALEMENT CONNUE AUSSI POUR DÉCOURAGER TOUTE TENTATIVE DE CONSTRUCTION SYNDICALE. POURTANT, PLUS DE 200 SALARIÉS D'ALPHABET, LA MAISON-MÈRE, VIENNENT DE RELEVER LE DÉFI.



On l'oublie trop : le syndicalisme est avant tout une affaire de femmes et d'hommes aux prises avec leur quotidien. Chez Alphabet, à Mountain View, Californie, le rôle de la femme aura été tenu par une chercheuse en intelligence artificielle. Timnit Gebru avait eu la naïveté de critiquer l'existence de biais raciaux dans les modèles algorithmiques de l'entreprise. Son licenciement, en décembre, a confirmé deux choses : la première c'est qu'il y a quelque chose de pourri au royaume de Google ; la seconde, c'est que ses sujets ne le supportent plus.

Avant ce licenciement, déjà, les salariés avaient obtenu, après une série de mouvements de contestation, le report puis l'abandon de deux projets qui concernaient non plus les produits de l'entreprise, mais leurs usages. À l'automne 2018, dans un contexte déjà tendu, la direction d'Alphabet avait choisi de se débarrasser de deux top managers accusés de harcèlement sexuel en leur offrant un parachute doré à hauteur de 10 millions de dollars. L'affaire avait viré au scandale et une semaine plus tard, quelque 20 000 salariés de Google avaient débrayé aux côtés de leurs collègues de Weymo, de Verily et d'autres compagnies d'Alphabet partout dans le monde. Parmi les pancartes des manifestants, l'une d'elles – qu'on peut traduire par « À entreprises déloyales, produits biaisés » – établissait un lien explicite entre la maltraitance des salariés et le processus de création.

L'organisation en syndicat de 227 salariés de la maison-mère de Google n'est pas

sans précédent : un an avant, les salariés de Kickstarter, une plateforme de financement participatif, avaient formé un syndicat, suivis par ceux de Glitch. L'Alphabet Workers Union entend affronter un employeur dont les pratiques sont très éloignées de l'image lumineuse et consensuelle que les Gafam aiment donner d'elles-mêmes : espionnage des salariés, menées répressives à l'encontre des « meneurs »...

Nous voulons contribuer à rendre ce monde meilleur

Dans une tribune publiée dans le *New York Times*, les ingénieurs Parul Koul et Chewy Shaw, présidente et vice-président de ce nouveau syndicat, mettent en avant le gouffre entre ces menées patronales et « l'entreprise que nous voulons » : « À maintes reprises, les chefs de l'entreprise ont fait passer les bénéfices avant nos préoccupations. Nous nous unissons – intérimaires, fournisseurs, sous-traitants et employés à temps plein – pour créer une voix unifiée pour les travailleurs. Nous voulons qu'Alphabet soit une entreprise où les travailleurs aient leur mot à dire sur les décisions qui nous concernent et les sociétés dans lesquelles nous vivons. »

Cette profession de foi témoigne d'abord d'un constat : face à la permanence des pratiques des employeurs, il faut opposer une force qui, elle aussi de façon permanente, garantisse les intérêts des travailleurs. Cette volonté s'étend à la revendication de peser sur leur propre travail, d'en rester maîtres. Ce faisant,

elle s'inscrit dans la conception d'un syndicalisme de contre-pouvoir et non pas simplement de contrepoids, comme c'est souvent le cas dans la tradition anglo-saxonne. Cette ambition n'est pas hors sol et se nourrit de préoccupations bien concrètes. On le mesure au fait qu'elle se déclare ouverte aux salariés à temps partiel et aux employés des sous-traitants d'Alphabet, lesquels avaient obtenu des requalifications de leur traitement, ainsi qu'un congé parental et une assurance maladie.

La suite reste évidemment à considérer, sachant que la firme de Mountain View n'apprécie guère qu'on lui force la main, singulièrement par la création d'une organisation syndicale. L'affaire en tout cas, devrait retenir l'attention du syndicalisme dans le monde. Dans leur tribune, les deux responsables syndicaux rappellent que lorsque leur entreprise est entrée en Bourse, en 2004, elle avait promis de « faire des choses bien pour le monde même s'il faut pour cela oublier le profit à court terme ». Ils soulignent qu'aujourd'hui Alphabet est une entreprise puissante, responsable de larges secteurs de l'Internet. Elle est utilisée par des millions de personnes dans le monde et porte la responsabilité de prioriser l'intérêt général. Elle a également, vis-à-vis de ses milliers de travailleurs et de ses millions d'utilisateurs, « la responsabilité de contribuer à rendre le monde meilleur. Comme travailleurs d'Alphabet, nous pouvons aider à construire ce monde ».

Louis SALLAY

UGICT-CGT

Calendrier

• Europe

L'Institut syndical européen organise, du 3 au 5 février, un colloque sur le thème «Vers un nouveau contrat social écologique».

En savoir plus sur le programme complet à l'adresse suivante : www.etui.org/events

• Bureau

Le prochain bureau élargi de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 11 février; la commission exécutive se tiendra le jeudi 18 février.

• Politiques sociales

À l'initiative de l'Association internationale des sociologues de langue française, un colloque organisé les 11 et 12 février à Lausanne traitera des liens entre pandémie, pauvreté et politiques sociales.

• Congrès (1)

Dans le cadre de la préparation du XIX^e congrès de l'Ugict-Cgt vont se tenir des ateliers thématiques dans les territoires. Deux dates ont d'ores et déjà été retenues : le 17 mars à Lyon sur le thème de la responsabilité; le 20 mai en Île-de-France sur celui des élus et mandatés. D'autres ateliers sont en préparation, pour l'heure sans précision de date : «travail et numérique» à Nantes (sous réserve) et «environnement et industrie» à Lille. Ces ateliers seront organisés prioritairement en présentiel, mais pourront également être déclinés en visioconférence, en fonction de la situation sanitaire.

• Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt aura lieu les mercredis 24 et jeudi 25 mars.

• Conférence

Le 26 avril se tiendra, à Bruxelles, la sixième conférence des femmes à l'initiative d'Uni Europa.

En savoir plus sur www.uniglobalunion.org

• Congrès (2)

Sur le thème «Des cadres socialement engagés», le 10^e congrès de l'Ugict-Cgt des Services publics se réunira du 18 au 20 mai sur l'île de Ré, en Charente-Maritime.

• International

Initialement programmée du 25 mai au 5 juin 2020, la 109^e session de la Conférence internationale du travail aura finalement lieu du 7 au 18 juin 2021. En savoir plus sur www.ilo.org

• Travail

Organisée par le réseau régional de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), la 18^e semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 14 au 18 juin.

Formation

Sous réserve des mesures sanitaires en application en ce début d'année 2021, les formations organisées par l'Ugict-Cgt devraient avoir lieu au centre Benoît-Franchon à Gif-sur-Yvette (91). Pour s'informer plus en détail sur le calendrier complet des formations proposée par l'Ugict-Cgt au cours de l'année 2021, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Sciences Revue du Cnrs, *Carnets de science* propose, dans son dernier numéro, un dossier sur «L'humanité face au risque». Après avoir exploré le – fabuleux – destin des cellules, elle questionne l'origine du Sars-Cov-2 avant de s'intéresser aux vaccins mis sur le marché. Dans l'article «Remettre le risque à sa juste place», elle laisse enfin la parole à Catherine Larrère, professeur de philosophie à l'université Panthéon-Sorbonne, pour qui un changement s'est opéré à la fin des années 1980 : d'une relative confiance dans notre capacité à faire face aux grandes épreuves, l'humanité serait passée à un pessimisme généralisé lié, selon elle, à la globalisation.

→ *Carnets de science* n° 9, automne-hiver 2020.

Société En 160 pages d'enquêtes, d'entretiens et de témoignages dessinés ou écrits de policiers ayant refusé d'appliquer des consignes illégales, un hors-série réalisé par Médiapart et *La Revue dessinée* dresse le bilan du renforcement de l'appareil répressif en France ces dernières années. Paru avant le tabassage de Michel Zecler et l'annonce d'une nouvelle offensive avec la loi de sécurité globale, ce numéro toujours disponible en librairie témoigne, au travers de plusieurs entretiens, dont celui avec le journaliste David Dufresne, que les citoyens se trouveraient bien désarmés s'ils ne pouvaient s'appuyer sur des images pour prouver ce qu'ils dénoncent. Une dernière partie nous projette du présent – comparaison entre les équipements et les stratégies de maintien de l'ordre dans plusieurs pays – au futur, avec un éclairage sur les technologies les plus récentes en matière de surveillance et de répression.

→ «Ne parlez pas de violences policières», *La Revue dessinée/Médiapart*, édition spéciale, septembre 2020.

Travail Jusqu'où les rêves des jeunes salariés peuvent-ils aller? Vaste question que les chercheurs du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) ont la bonne idée de resserrer en l'envisageant sous l'angle des aspirations professionnelles. S'appuyant sur des données statistiques, ils dégagent ainsi, dans un récent numéro de *Céreq Bref*, cinq types d'aspirations : progresser en interne en s'épanouissant dans le travail; créer son emploi pour gagner en autonomie; trouver un travail à la hauteur de sa qualification; regagner du temps pour sa vie personnelle ou enfin... ne rien changer à un travail jugé satisfaisant.

→ *Céreq Bref* n°400, décembre 2020.



NÉGOCIATION **SOUS LA PRESSION DES ORDONNANCES « COVID »**

LAURENT CARO/MAXPPP

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÈS DES DEUX TIERS DES NÉGOCIATIONS AUXQUELLES LA CGT A PARTICIPÉ AURAIENT PERMIS D'OBTENIR DES AVANCÉES OU DE LIMITER LE POUVOIR DES EMPLOYEURS.

Avec la loi d'urgence sanitaire et la promulgation, le 25 mars 2020, de l'ordonnance « temps de travail » (congés payés, durée du travail, jours de repos...), c'est en mode « confiné » que la négociation collective s'est poursuivie pendant la crise sanitaire : le plus souvent à vitesse express, à distance, avec des syndicats eux-mêmes isolés. Avec la possibilité, par accord, d'imposer les dates d'une partie des congés payés ou, par décision unilatérale, la prise de jours de repos (Rtt, jours prévus dans les conventions de forfait...), les employeurs se sont

rapidement emparés de ces nouvelles « opportunités ». Pour la seule région Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), ce sont ainsi 797 textes ou décisions unilatérales liées à l'ordonnance du 25 mars 2020 qui ont été instruits par les services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) entre le 17 mars et le 10 juin.

La Cgt de la région Aura s'est plongée dans la réalité de ces textes pour conduire une analyse sur « *la négociation collective sous épidémie* ». Elle en résume ainsi ...

... la démarche : si l'étude s'attache particulièrement à envisager la place de la Cgt dans les processus de négociation, il s'agit de démontrer son « *efficacité, sans pour autant cacher les faiblesses, voire les contradictions qui peuvent exister* [...] ». Si les critères d'évaluation retenus nous sont favorables tant mieux, s'ils ne le sont pas tant pis ». Pour qu'il soit représentatif (taille de l'entreprise, unité signataire, département, types de signataires...), la Cgt Aura a retenu un échantillon de 153 textes. Ils couvrent environ 45 000 salariés, soit 1,5 % des effectifs de la région. La Cgt a été présente dans environ 30 % des processus d'élaboration des textes, précise le rapport, qui met toutefois en garde contre la possibilité d'une marge d'erreur. Comme pour les autres organisations syndicales, son implantation est contrastée. Absente dans les entreprises de moins de 20 salariés du panel, la Cgt est surtout représentée dans celles d'au moins 1 000 salariés. Sans surprise, c'est dans les entreprises de grande taille que l'on trouve le plus d'accords.

Cinq grands thèmes de négociation

Premier thème de négociation : le repos au sens large – recouvrant les congés payés imposés, la durée minimale ou le repos dominical – représente, avec 133 textes, 87 % du panel. Ce sont les congés payés imposés qui constituent l'essentiel des textes, l'ordonnance imposant dans ce domaine un accord d'entreprise ou, à défaut, de branche. Si, le plus souvent, les accords en sont un simple « copié-collé », trois ont pu limiter le nombre de jours imposés. La Cgt a participé à deux de ces négociations ; le troisième texte a été négocié avec un Cse. S'agissant du délai de prévenance, la plupart des accords (76) reprennent la possibilité ouverte par l'ordonnance, à savoir un délai établi à un jour franc après accord soit collectif, soit directement entre les salariés et l'employeur dans les petites entreprises. D'autres sont parvenus à limiter cette possibilité, voire à maintenir ce délai à trente jours (1 seul accord). Dans ces hypothèses, la Cgt était présente dans quatre des six négociations.

Autre thème de négociation : les arrêts avec, comme sujet principal, l'activité partielle, dont le recours a été individualisé. Si dix textes ont prévu une compensation de l'employeur afin d'indemniser en totalité les salariés, six imposent des contreparties aux salariés. La Cgt Aura note « *des mécanismes de compensation*

assez originaux ». Parmi eux : un « pot commun » auquel contribuent cadres, ingénieurs et techniciens pour augmenter l'indemnité des autres salariés dans une entreprise de la métallurgie. Alors que la santé et la sécurité sont très peu traitées, notamment pour la mise en place des gestes barrières (3 textes), davantage de textes concernent les autres thèmes mis en évidence : la rémunération – essentiellement les primes – et le travail. Sur ce dernier point, six textes portent sur la continuité de l'activité ; sept organisent le télétravail ou prévoient d'y recourir. Si ce chiffre peut paraître faible, c'est à la fois en raison de l'existence d'accords antérieurs et de la mise en place de cette organisation du travail souvent en mode dégradé, en dehors de tout cadre formalisé.

Référendum, accord collectif et qualité des textes

Comment évaluer la qualité de ces textes ? Dans la mesure où les ordonnances sont dérogatoires au droit du travail, réduisant les droits des salariés, leur « *contenu ne saurait en aucun être jugé satisfaisant* », pose en préalable la Cgt Aura. Elle a choisi un indicateur : le caractère « *plus protecteur que les ordonnances* ». Ce critère est assuré « *dès lors que l'accord permet des avancées supplémentaires pour les*

salariés ou qu'il limite le pouvoir patronal ». Premier enseignement : les textes les moins protecteurs sont ceux adoptés par le biais de référendums, ce qui est le cas pour 73 % des textes adoptés dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Second enseignement : la présence d'organisations syndicales n'est pas un gage de « *qualité* » avec, notamment, « *des accords qui vont plus loin que les ordonnances en matière de reculs sociaux* ». Le rapport cite un exemple : la conclusion d'un accord imposant aux salariés en quatorzaine de poser des congés durant cette période ; ou ouvrant la possibilité de déroger aux durées maximales du travail. Dans ce contexte, quel a été l'apport de la présence de la Cgt dans le processus de négociation ? Dans plus de deux tiers des cas, montre-t-il en substance, cela a permis d'obtenir des avancées pour les salariés et de limiter le pouvoir patronal, soit directement, soit en accompagnant des élus ou mandatés. Au total, 31 textes sur les 45 étudiés entrent dans ce cadre, alors que ce nombre tombe à 17 dans le cas d'accords conclus par d'autres organisations syndicales que la Cgt.

Christine LABBE

* « La négociation collective sous épidémie, rapport d'étude d'accords Covid », coordonné par Thierry Achaintre, Stéphane Bochart et Dorian Mellot, Cgt Aura, novembre 2020. En savoir plus sur www.cgtaura.com

Salariés : identifier leurs préoccupations

Dès le 2 avril, la Cgt Aura mettait en place un numéro vert pour répondre aux questions des salariés, syndiqués ou non, privés de l'accès aux permanences juridiques. Huit jours plus tard, plus de 300 appels étaient comptabilisés, issus essentiellement de salariés de Tpe-Pme, dans tous les domaines d'activité. L'employeur peut-il imposer la prise de jours de Rtt ? De congés payés ? Quels sont mes droits en cas de garde d'enfants ? Comment exercer son droit de retrait ? Est-il possible de cumuler télétravail et chômage en partie sur les heures non travaillées ?

L'ensemble des questions, recueillies lors de permanences téléphoniques, du lundi au vendredi, ont été classées par thèmes pour identifier les préoccupations des salariés et les comparer avec les thèmes de négociation collective. L'étude sur les accords « Covid » met en évidence plusieurs décalages : en matière de repos (37 % des accords mais 11 % des questions des salariés), d'arrêt (24 %, contre 32 %), de santé et de sécurité (3 %, contre 12 %), mais aussi de travail, pourtant préoccupation majeure des salariés : cette dimension ne représente que 13 % du panel de l'étude alors qu'elle était présente dans plus de 30 % des questions posées au numéro vert (rupture du contrat de travail, reprise d'activité, mise en place du télétravail...). La question des salaires est le seul thème qui n'affiche pas de décalage : troisième thème en termes de négociation collective, il l'est aussi en termes de préoccupation individuelle.

Fonction publique

Concours et examens 2021, durant la crise sanitaire

Une nouvelle ordonnance, datée du 24 décembre 2020 et « relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire », a été publiée au *Journal officiel* du 26 décembre 2020¹. Elle permet de maintenir, du 1^{er} janvier au 31 octobre, « la faculté d'adapter les modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes, y compris le baccalauréat, ainsi que celles relatives aux voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics », peut-on lire dans le compte rendu du conseil des ministres qui l'a adoptée le 21 décembre. Ces dispositions sont complétées par un décret, daté du même jour et publié au même *Journal officiel*².

L'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, avait déjà permis l'adaptation ou le report des épreuves des concours ou examens dans la fonction publique. Ces dispositions s'appliquaient du 12 mars au 31 décembre 2020.

C'est ainsi, par exemple, que les concours d'accès au grade d'attaché territorial, organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale, qui devaient se dérouler en novembre 2020 ont été reportés *sine die*.

Face à la permanence de la crise sanitaire, les articles 6 et 7 de l'ordonnance du 24 décembre 2020 permettent de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du déroulement des voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics, dans le respect du principe constitutionnel d'égalité de traitement des candidats, jusqu'au 30 avril 2021 inclus.

En premier lieu, la notion de voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics de la fonction publique est précisée afin de rendre la faculté d'adaptation introduite par l'article 6 explicitement applicable aux

Des mesures peuvent adapter le nombre ou le contenu des épreuves pour simplifier le processus d'accès aux emplois publics.

Edoardo MARQUÈS

modalités de sélection, d'évaluation et de qualification intervenant au cours de la formation d'agents publics en école de service public ou établissement d'enseignement supérieur, dès lors que les périodes de formation concernées donnent accès à un nouvel emploi, le cas échéant après nomination dans un nouveau corps, cadre d'emplois ou grade.

Peuvent ainsi être adoptées, sur le fondement de l'article 7, toutes les fois où elles demeurent nécessaires dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, des mesures d'adaptation du nombre ou du contenu des épreuves pour simplifier le processus d'accès aux emplois publics, en raccourcir la durée et ainsi pourvoir aux vacances d'emploi en temps utile. Ces mesures peuvent prendre la forme de la suppression des épreuves non compatibles avec le respect des consignes sanitaires, ou leur adaptation, lorsqu'elle est possible, pour en permettre le respect.

Les candidats doivent être informés, au moins deux semaines avant le début des épreuves, des modalités et adaptations des épreuves des concours et examens.

En outre, sont également prolongées les dispositions réglementaires nécessaires pour permettre la continuité du déroulement des concours et examens face à l'impossibilité des déplacements physiques des candidats, comme des membres de jury. Les dispositifs de visioconférence ou d'audioconférence, assortis des garanties nécessaires pour assurer l'égalité de traitement des candidats ainsi que la lutte contre la fraude, pourront être maintenus toutes les fois que les conditions matérielles seront réunies pour permettre l'organisation du processus de sélection à distance.

L'article 8 complète ce dispositif, en prenant acte du report des calendriers d'organisation des recrutements, pour permettre aux administrations, établis-

sements et collectivités des trois versants de la fonction publique de pourvoir aux vacances d'emploi qui interviendront avant l'achèvement des processus en cours de réorganisation.

À l'instar de l'ordonnance de mars 2020, il est permis aux administrations, jusqu'au 30 avril 2021, de pourvoir des emplois vacants en recourant aux listes complémentaires des concours précédents.

Dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique hospitalière, les articles 20 et 31 respectivement des n° 84-16 du 11 janvier 1984 et n° 86-33 du 9 janvier 1986 permettent l'utilisation des listes complémentaires des concours pour pourvoir à de telles vacances jusqu'au début des épreuves du concours suivant pour la fonction publique d'État, ou jusqu'à l'ouverture du concours suivant pour la fonction publique hospitalière.

Dans la fonction publique territoriale, l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les listes d'aptitude sont valables pour une durée de quatre ans à l'issue du concours. Afin de ne pas pénaliser les candidats dans leur recherche d'un employeur à la suite de leur réussite au concours et de permettre aux autorités organisatrices des concours de pourvoir aux vacances d'emplois constatées, le décompte de la période de validité de ces listes est suspendu pendant la période courant du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

Dans la fonction publique de l'État, l'article 20 de la loi du 11 janvier 1984, précitée, fixe la date à laquelle les candidats aux concours doivent remplir les conditions d'accès à la date de la première épreuve, sauf mention contraire dans le statut particulier du corps concerné. Pour permettre aux candidats externes de justifier de l'obtention des titres et diplômes requis et ainsi préserver leur faculté de concourir, il est nécessaire de continuer à prévoir une date ultérieure, laquelle est en tout état de cause plus favorable aux candidats. Ainsi, pour les concours ouverts pendant la période courant du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 inclus, les conditions d'accès devront être remplies à la date d'établissement de la liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés aptes par le jury. ◀

1. Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

2. Décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Jurisprudence Obligation de formation du salarié

L'employeur a l'obligation de former chacun de ses salariés pendant toute la relation de travail, au regard de plusieurs dispositions légales du Code du travail.

La jurisprudence continue d'apporter des précisions au régime juridique applicable en matière de formation professionnelle continue.

Michel CHAPUIS

Dispositions du Code du travail (article L. 6321-1) : l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences, y compris numériques, ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme, notamment des actions d'évaluation et de formation permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences défini par décret.

Les actions de formation mises en œuvre à ces fins sont prévues, le cas échéant, par le plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1. Elles peuvent permettre d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire national des certifications profes-

sionnelles et visant à l'acquisition d'un bloc de compétences.

C'est ce qu'établit une jurisprudence de la Cour de cassation, chambre sociale, en date du 8 juillet 2020, concernant le syndicat des copropriétaires de la Coudoulière représenté par son syndic, la société Marine immobilier.

Faits

Selon l'arrêt attaqué (la cour d'appel d'Aix-en-Provence, 9^e chambre B, 13 décembre 2018), M. A., engagé le 2 novembre 1979 par le syndicat des copropriétaires de la copropriété La Coudoulière, et qui a occupé à compter du 1^{er} novembre 1983, un poste d'employé d'immeuble, a été licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement le 13 août 2012.

Procédure

Contestant cette mesure, M. A. a saisi la juridiction prud'homale de demandes relatives tant à l'exécution qu'à la rupture de son contrat de travail. Pourvoi du salarié en cassation, contre l'arrêt de la cour d'appel qui l'a débouté de ses demandes. Le salarié fait grief à l'arrêt de le débouter de sa demande de dommages-intérêts pour manquement de l'employeur à son obligation de formation alors « *qu'en statuant par des motifs inopérants tirés de ce qu'il n'était pas établi que le salarié ne disposait pas des capacités nécessaires pour exercer ses fonctions d'employé d'immeuble ni que ces dernières connaissent des évolutions nécessitant une formation afin de lui permettre de continuer à les assurer de manière satisfaisante, alors qu'il était constant que de son embauche le 2 novembre 1979 à son licenciement le 13 août 2012, l'employeur n'avait fait*

bénéficier le salarié d'aucune formation en 33 ans, la cour d'appel a violé l'article L. 6321-1 du Code du travail ».

Réponse de la Cour de cassation au pourvoi du salarié

Selon le texte du Code du travail, l'employeur :

- assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail ;
- veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Pour débouter le salarié de sa demande de dommages-intérêts pour manquement à l'obligation de formation, l'arrêt de la cour d'appel retient qu'aucun élément produit ne permet de retenir que le salarié ne disposait pas des capacités nécessaires pour exercer ses fonctions d'employé d'immeuble, ni que ces dernières connaissent des évolutions nécessitant une formation afin de lui permettre de continuer à les assurer de manière satisfaisante.

Il ajoute que le salarié n'indique nullement avoir demandé à bénéficier d'une formation ni même avoir sollicité l'employeur de manière générale pour connaître les formations qui pouvaient lui être proposées.

En statuant ainsi, par des motifs inopérants, alors que le salarié soutenait, sans être contredit, qu'il n'avait bénéficié d'aucune formation durant sa très longue présence dans l'entreprise, la cour d'appel a violé le texte susvisé.

Décision de la Cour de cassation

La Cour de cassation casse et annule – mais seulement parce qu'il déboute

M. A. de sa demande de dommages-intérêts pour manquement à l'obligation de formation – l'arrêt rendu le 13 décembre 2018, entre les parties, par la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Elle remet, sur ce point, l'affaire et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant cet arrêt et les renvoie devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence autrement composée.

Elle condamne le syndicat des copropriétaires de la Coudoulière» aux dépens.

En application de l'article 700 du code de procédure civile, elle condamne le syndicat des copropriétaires de la Coudoulière à payer à M. A. la somme de 3 000 euros.

À retenir

Le salarié obtient donc gain de cause : versement de dommages-intérêts pour manquement à l'obligation de formation de la part de l'employeur.

L'employeur a méconnu :

- son obligation d'assurer l'adaptation du salarié à son poste de travail ;
- son obligation de veiller au maintien de sa capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Jurisprudence antérieure de la Cour de cassation

Cet arrêt complète la riche jurisprudence de la Cour de cassation sur cette question importante de la formation professionnelle des salariés :

- Cour de cassation, chambre sociale, 13 juin 2019, association Ce services : la charge de la preuve de l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veiller au respect de leur capacité à occuper un emploi, pèse sur l'employeur ;
- Cour de cassation, chambre sociale, 12 septembre 2018, société d'exploitation de Bergevin – 30 ans ancienneté, deux formations. L'employeur fait grief à l'arrêt de le condamner à verser au salarié une certaine somme à titre d'indemnité pour non-respect de l'obligation de formation. La Cour de cassation répond : « *attendu que l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veille*

au respect de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations, et que la cour d'appel ayant relevé que le salarié n'avait bénéficié, en trente ans, que de deux sessions de formation, dont l'une relative aux risques sismiques, et que seule la seconde relative à la communication avec la clientèle correspondait aux prescriptions de l'article L. 6321-1 du Code du travail, peu important que cette carence de l'employeur n'ait pas eu d'incidence sur l'exercice par le salarié de ses fonctions dès lors qu'il avait accédé au poste d'adjoint au directeur d'exploitation, elle a, par ces seuls motifs, légalement justifié sa décision ».

– Cour de cassation, chambre sociale, 12 septembre 2018, société Freo France – 20 ans ancienneté, aucune formation. La Cour de cassation répond : « *le manquement, par l'employeur, à son obligation d'adapter le salarié à l'évolution de son emploi et à sa capacité d'occuper un emploi au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations cause au salarié un préjudice spécifique...* »

– Cour de cassation, civile, chambre sociale, 5 juillet 2018, caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de Champagne-Bourgogne (Crcam) – 31 ans ancienneté, 17 formations de courte durée non qualifiantes : la Crcam (l'employeur) fait grief à l'arrêt de la cour d'appel de la condamner à verser au salarié une certaine somme à titre de dommages-intérêts pour « *perte de chance faute de formation* ». La Cour de cassation répond : « *la cour d'appel a souverainement constaté que les dix-sept formations suivies par le salarié étaient de courte durée, toutes afférentes au métier déjà exercé par le salarié, et que, malgré les appréciations favorables de sa hiérarchie relatives à sa capacité à évoluer vers un poste d'encadrement, ses demandes de participation à des formations permettant d'accéder à un niveau supérieur avaient toutes été refusées; qu'elle a pu en déduire le manquement de l'employeur à son obligation de formation* ».

– Cour de cassation, chambre sociale, 20 septembre 2017, Régie des transports de Marseille. La cour d'appel : pour

débouter le salarié de sa demande de dommages et intérêts pour défaut de formation, l'arrêt de la cour d'appel retient qu'il reproche à l'employeur de ne pas lui avoir assuré une formation professionnelle et ainsi de ne pas lui avoir permis d'évoluer en vingt-cinq ans de carrière, qu'il ressort cependant des pièces produites que le salarié a bénéficié d'une formation pour permettre sa reconversion en employé administratif, qu'il ne démontre pas que c'est en raison d'une absence de formation qu'il n'a pu obtenir par la suite des postes plus attractifs puisqu'il n'a plus sollicité de changement depuis 2001, qu'il n'a pas non plus demandé à bénéficier de Dif ou de Cif et qu'il ne démontre pas en quoi l'employeur aurait eu un comportement fautif. La Cour de cassation répond qu'en statuant ainsi, « *alors que l'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation du salarié à son poste de travail et de veiller au maintien de sa capacité à occuper un emploi pendant toute la durée de la relation de travail, la cour d'appel a violé le texte susvisé* ».

Ne sont pas retenus comme étant des arguments les éléments suivants soulevés par les employeurs :

- le salarié occupe sans difficulté l'emploi pour lequel il a été recruté ;
- l'emploi du salarié n'a pas évolué ;
- le salarié n'a formulé aucune demande de formation ;
- aucune demande de formation du salarié n'a été refusée par l'employeur. ◀

RÉCIT/POLITIQUE-FICTION

COMMENT CELUI QUI N'A PAS DIT NON PEUT DÉCOUVRIR LA RÉALITÉ



« Comment parler des Juifs ? » En 2016, l'hebdomadaire *Polityka* interrogeait les chercheurs Elzbieta Janicka et Tomasz Zukowski, qui ont travaillé sur la narration polonaise de la Shoah et y décèlent, depuis les années 2000, une forme de « violence philosémite » pavée de bonnes intentions.

Celui qui dit « je », dans *Ghetto Park*, de Pierre Tartakowsky, est un artiste polonais d'avant-garde. Las du chômage, il accepte, pour le compte d'un consortium américano-néozélandais, de concevoir la fiction réaliste d'un parc d'attractions, à édifier à Lodz sur des pilotis historiques. Les visiteurs y seront immergés dans un univers de cauchemar, dans le but avéré d'évoquer le supposé martyrologe héroïque de la Pologne durant la Seconde Guerre mondiale. L'État, l'armée, l'Église sont d'accord. Les banques marchent. L'inauguration arrive. L'artiste, coupé du monde, plongé dans le peuple hâve d'hologrammes qu'il a contribué à imaginer, endure angoisse et privations, au milieu de visiteurs en chair et en os ou de figures savamment numérisées. Au dehors, un volcan islandais entre en éruption. Le Tupolev du gouvernement polonais, qui se rend en Russie pour commémorer le massacre de Katyn, s'écrase à Smolensk. Ivres de rage, les jeunes sportifs brutaux du service d'ordre du camp bastonnent à tort et à travers. Tout se dégingue. La question juive se repose avec acuité... Je n'en dis pas plus. C'est un modèle de politique-fiction. Écrit au jour le jour par un narrateur fiable – victime consentante d'un pacte faustien avec le marché, ce qui lui vaut de perdre celle qu'il aime –, le récit, formidablement informé sur la conscience polonaise après Auschwitz, aborde mine de rien la rive du roman philosophique. De nombreux personnages en relief hantent ce livre, subtilement composé d'un ton vif, en phrases sans graisse, avec les incises d'humour noir de celui qui sait où porter le fer. Ce n'est pas une dystopie, car ce qui se joue ces temps-ci en Pologne ressemble de très près aux inventions de l'auteur, qui poursuit ainsi sa réflexion sur des faits de société cruels, cette fois hors les murs de l'Hexagone, lui-même, nul ne l'ignore, passablement meurtri jusque dans les recoins.

Jean-Pierre LÉONARDINI

• PIERRE TARTAKOWSKY, *GHETTO PARK*, FOLIES D'ENCRE, 280 PAGES, 15 EUROS.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES/JAZZ UN BEL HOMMAGE À ORNETTE COLEMAN

Le compositeur et guitariste Frédéric Maurin, qui est à la tête de l'Orchestre national de jazz, a mis sur pied un programme, orchestré par Fred Pallem, intitulé *Dancing in your head(s)*, destiné à rendre hommage au grand musicien américain Ornette Coleman (1930-2015), pionnier du free jazz, maître du saxophone (ténor et alto), trompettiste, violoniste et compositeur. L'ensemble est constitué de morceaux de Coleman et de ceux qu'il a influencés, notamment Julius Hemphill, Eric Dolphy et Tim Berne. Une formation électrique, riche de dix cuivres puissants, interprète ces œuvres avec éclat, dans des arrangements inédits.

• LE MARDI 4 MAI, 20 H 30, DANS LE PETIT THÉÂTRE (300 PLACES) DE LA SCÈNE NATIONALE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, PLACE GEORGES-POMPIDOU, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78). WWW.THEATRESQY.ORG

SORTIES FILMS

On ne sait toujours pas sur quel pied danser quant à la réouverture des salles. En attendant, on rappelle quelques classiques à notre bon souvenir, à regarder à domicile.

L'homme qui aimait les femmes

FRANÇOIS TRUFFAUT (FRANCE)

Le doute n'est pas permis, ce film de 1977 est sans doute parmi les plus justes et beaux de Truffaut, comme un autoportrait en somme, par le truchement de Charles Denner, séducteur non violent qui les aime toutes et raconte ça dans un roman, dont l'éditrice (Brigitte Fossey), fine mouche, lui tiendra pour finir la dragée haute.

• C'EST L'UN DES HUIT FILMS RÉUNIS DANS « FRANÇOIS TRUFFAUT, LA PASSION CINÉMA », COFFRET VOD ÉDITÉ PAR ARTE.

Les choses de la vie

CLAUDE SAUTET (FRANCE)

C'est l'occasion de revoir Michel Piccoli, dans ce film mémorable de 1970, où partagé entre deux femmes (Léa Massari et Romy Schneider), il est victime d'un épouvantable accident de la route, inévitable, compte tenu de sa mauvaise conscience d'homme au cœur coupé en deux. Réalisme garanti d'époque.

• VOD ET NETFLIX.

TOULOUSE/THÉÂTRE DANSÉ C'EST UN JEU D'ÉCHECS MORTEL AU BORD DU NÉANT

En 1999, Rosas, la compagnie de la chorégraphe et danseuse Anne Teresa De Keersmaecker et la troupe théâtrale tg Stan se mirent à œuvrer de concert sur *Quartett*, fameuse pièce de l'auteur allemand Heiner Müller, inspirée du roman épistolaire de Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*. Presque vingt ans plus tard, voici que ces deux équipes renommées d'artistes belges s'associent à nouveau pour rejouer *Quartett*, où « l'homme et la femme se blessent cruellement, s'affectent sexuellement par les sentiments. Sublimes, ils jouent, encore et toujours, à un jeu d'échecs mortel au bord du néant ».

Un huis clos impitoyable, qui constitue également une méditation sur l'effondrement du monde et le temps.

Antoine SARRAZIN



ANNE VAN AERSCHOT

Cynthia Loemij et Frank Vercruyssen dans *Quartett*.

• CE SERA LES 10 ET 11 AVRIL, AU THÉÂTRE DANS LES VIGNES, ANNEXE DU THÉÂTRE GARONNE, SCÈNE EUROPÉENNE À TOULOUSE, 1, AV. DU CHÂTEAU-D'EAU, TOULOUSE (31). WWW.THEATREGARONNE.COM



LILAS/CONTE AMEL EST ORPHELINE

Nadia Nakhlé a mis en dessins le texte qu'elle a écrit, *Les oiseaux ne se retournent pas*, un conte pour enfants (à partir de 9 ans), représenté avec le concours de deux musiciens, Mohammed Abozekry (oud) et Ludovic Yapaudjian (piano) et interprété par Mayya Sanbar et Negar Hasmeni. Amel (espoir en arabe), orpheline de douze ans, élevée par ses grands-parents décide un beau jour de partir, car son pays est en guerre...

• CETTE BANDE DESSINÉE EN CONCERT EST PRÉVUE POUR LE VENDREDI 16 AVRIL, AU THÉÂTRE DU GARDE-CHASSE, 181 BIS, RUE DE PARIS, LES LILAS (93). WWW.THEATREDUGARDECHASSE.FR

CLAMART/MARIONNETTES LA CHASSE À LA BALEINE

L'artiste marionnettiste scandinave Yngvild Aspeli (compagnie Plexus solaire) signe la mise en scène de *Moby Dick*, le monstre littéraire magnifique qu'elle porte au théâtre avec sept acteurs, une cinquantaine de marionnettes de toutes proportions (car elle se joue des échelles), des projections vidéo, un orchestre englouti et une baleine en taille réelle. Elle offre ainsi au public, en une heure quarante-cinq, du très petit à l'immensément grand, une pièce plastique et sonore d'une saisissante beauté, qui embarque son monde du calme de la surface à l'infini des profondeurs, dans un voyage théâtral et visuel qui mène aux confins des mystères de la vie.

• DU 23 AU 27 MARS, DANS LE CADRE DU FESTIVAL MARTO, DE MARIONNETTES ET OBJETS, AU THÉÂTRE JEAN-ARP, 2, RUE PAUL-VAILLANT-COUTURIER, CLAMART (92). WWW.THEATREJEANARP.COM

MARTIGUES/THÉÂTRE DUMAS FILS REVIENT

La Dame aux camélias, le drame archicélèbre d'Alexandre Dumas junior, rempile de nos jours sous la houlette du metteur en scène Arthur Nauzyciel, qui dirige le Théâtre national de Bretagne. Il insiste sur le pouvoir de l'argent dans les rapports de soumission et d'oppression qui règnent, quasi clandestinement, entre les hommes et les femmes et que cache, le plus souvent, la déchirante histoire d'amour.

• LES 25 ET 26 MARS AUX SALINS, 19 QUAI PAUL-DOUMER, MARTIGUES (13). [HTTPS://LES-SALINS.NET](https://les-salins.net)

RÉGION PACA/BIENNALE

QUAND LE CIRQUE SANS ANIMAUX REPREND DU POIL DE LA BÊTE

COMMENT LA RÉGION SUD VA ACCUEILLIR EN BEAUTÉ LES ÉLÉMENTS DIVERS ET MULTIPLES DE L'ART CIRCASSIEN, DONT LES ADEPTES, À L'INVITATION D'ARCHAOS, VONT IRRIGUER, UN MOIS DURANT, LE TERRITOIRE ÉLU.



L'état de déliquescence dans lequel se trouve ce que l'on peine à nommer encore « le spectacle vivant », à cause des mesures sanitaires draconiennes infligées aux salles de théâtre et de cinéma, aux cirques, aux musées et aux bibliothèques, bref, à peu près à tout ce qui soupire sous le vocable de culture au grand sens, constitue un motif d'angoisse supplémentaire. C'est pourquoi on salue avec allégresse la tenue annoncée, du

21 janvier au 21 février, de la quatrième Biennale internationale des arts du cirque (Biac) dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Au programme, on compte pas moins de 68 spectacles, dont 29 créations, 60 compagnies dont douze internationales, sans oublier deux installations, une exposition de photographies et un atelier participatif. Cinquante-cinq partenaires culturels sont impliqués sur toute la région, de Nice à Avignon, en passant par Istres, Cavaillon, Vitrolles, Auriol, Miramas, Aubagne, Martigues, Gap ou Briançon, la liste n'étant pas limitative.

Quant à Marseille, qui est en somme la capitale de l'événement, des chapiteaux seront déployés dans toute la ville. Le village de chapiteaux aux toiles colorées sera campé sur l'esplanade du hangar J4, à la Joliette, entre la cathédrale de la Major et le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), habillé en bord de mer d'une fine dentelle de béton, résultat d'un beau geste architectural de Rudy Ricciotti et Roland Cartal. Deux chapiteaux seront également plantés à la Cité des arts de la rue (ancienne savonnerie du 15^e arrondissement transformée en vivier artistique) et à la Vieille-Charité, noble édifice du XVII^e siècle, bâti sur les plans de Pierre Puget, au cœur du quartier populaire du Panier.

Le fil conducteur de cette édition est de mettre en lumière la diversité des écritures et des esthétiques dans le champ du cirque contemporain. Quatre axes

● POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :
WWW.BIENNALE-CIRQUE.COM.



Celui qui tombe,
chorégraphié
par Yoann bourgeois.

« Les artistes seront
toujours là pour nous
aider à ressentir
la joie de vivre,
ressentir l'émotion
de la beauté... »

ont été définis : la place de plus en plus conséquente des femmes qui apportent des projets (elles sont quinze à l'affiche et l'on relève, entre autres, les noms de Fanny Soriano, Florence Caillon, Mélissa Von Vépy, Sophia Perez et Maroussia Diaz Verbèke) ; la notion de répertoire au sein des arts du cirque et l'évolution des écritures ; le souci de l'impact des festivals dans le domaine du développement durable ; la mobilité des compagnies à l'échelle internationale. Des rencontres professionnelles se tiendront du 3 au 5, puis du 10 au 12 février.

La recherche et l'innovation devant le grand public

Tout cela est né de l'existence de la compagnie Archaos, fondée en 1986, qui mêla d'emblée le théâtre, le cirque, le rock, le burlesque et l'humour et qui, dès 1987, était déjà forte de 30 personnes. En tout,

mille artistes et techniciens auront participé au parcours de la compagnie. À partir de 1992, Archaos a adapté le contenu artistique de ses spectacles aux salles de théâtre et de concert, allant ainsi à la conquête de nouveaux spectateurs avec des créations fameuses, telles *DJ 92*, *Game Over*, *In Vitro*, *Parallèle 26*, *Somewhere and Nowhere*, cabaré, etc. Le défi d'Archaos consiste à poursuivre la recherche et l'innovation tout en demeurant accessible au grand public. Pari gagné. Pour la seule année 1991, par exemple, Archaos a pu s'enorgueillir d'un total de 600 000 spectateurs pour ses spectacles *Métal Clownet* et *BX 91*, en tournée dans douze pays. Au chapitre des récompenses, à domicile ou à l'étranger, Archaos est littéralement gâté. En 1989, la compagnie recevait « The Best name », prix de la meilleure proposition artistique de l'année en Grande-Bretagne. Puis, dans la foulée, c'était en France le Grand prix national du cirque, décerné par le ministère de la Culture. N'en jetez plus, la cour est pleine. Signalons toutefois qu'en juillet 2016, Archaos était jugé « meilleur producteur » pour l'Entre-deux-biennales, au cours de

l'Annual International Professional Circus Award organisé à Sochi par le ministère russe de la Culture, et qu'un mois plus tard, cette équipe qui gagne était chargée d'animer le club France aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro.

C'est en 2001 qu'Archaos entreprend de s'enraciner dans les quartiers nord de Marseille, dans le but avéré d'y développer ses missions, lesquelles ont trait à l'accueil en résidence de compagnies et d'artistes du monde entier ; à la possibilité offerte aux circassiens de s'entraîner et d'approfondir leur discipline ; à des actions en faveur de publics amateurs (jeunes, adultes, scolaires...) par la mise en œuvre d'ateliers autour des arts du cirque. En 2012, en reconnaissance du travail accompli et de ses bons et loyaux services pour la cause circassienne, Archaos était gratifié du label officiel Pôle national des arts du cirque.

En 2015, sur la lancée favorable provoquée par l'élection, deux ans plus tôt, de Marseille en qualité de capitale européenne de la culture, Archaos-Pôle national des arts du cirque mettait donc sur pied la première Biennale internationale des arts du cirque (Biac). Succès immédiat. En 2019, lors de la 3^e édition, le bilan se montait à 114 000 spectateurs, dont 75 500 à Marseille, ce qui installait la Biac au 5^e rang des festivals en France, toutes disciplines confondues. Le taux de fréquentation moyen s'élevait à 93 %. Cinquante-neuf compagnies avaient été mobilisées, dont treize internationales. Quatre cents artistes étaient intervenus dans 288 représentations en 44 lieux répartis dans 27 villes du territoire. Avec 29 créations mondiales et nationales et la présence active de 650 programmeurs de 34 nationalités, Raquel Rache de Andrade et Guy Carrara, qui dirigent ensemble Archaos-Pôle national des arts du cirque et la Biennale, pouvaient se frotter les mains. Cette fois, ils ouvrent les réjouissances en ces termes : « *Plus que jamais, nous devons continuer à rêver, à croire aux lendemains... Les artistes seront toujours là pour nous aider à ressentir la joie de vivre, ressentir l'émotion de la beauté, vibrer face à l'exploit et nous questionner sur l'évolution de notre monde, nous faire partager leurs inquiétudes et leurs espoirs* ». Comme on les comprend ! Il va sans dire qu'une manifestation d'aussi longue haleine et de si haute envergure ne peut qu'être encouragée et soutenue par les pouvoirs publics, soit ...

... la Ville de Marseille, le ministère de la Culture, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la participation au tour de table de nombreuses et importantes entreprises privées.

« Le point de suspension » selon Yoann Bourgeois

L'artiste-phare de cette édition est Yoann bourgeois, qui est tout à la fois acrobate expert en équilibre et en déséquilibre, analyste éclairé de ce qu'il définit comme « *le point de suspension* », metteur en scène et chorégraphe. Il codirige, avec Rachid Ouramdane, le Centre chorégraphique national de Grenoble (Ccn2). On note aussi la présence d'autres artistes, qui ont d'ores et déjà marqué l'histoire du cirque contemporain, comme Johann Le Guillerm ou Nikolaus Holtz, ainsi que de compagnies emblématiques comme XY, Akoréacro ou le Groupe acrobatique de Tanger.

On admettra aisément, au vu d'un menu si copieux, qu'il est impossible de citer à comparaître tous les spectacles annoncés. Contentons-nous d'en évoquer quelques-uns pour ouvrir l'appétit. À tout seigneur tout honneur, Yoann Bourgeois, invité d'honneur, propose au Théâtre de la Criée, à Marseille, *Celui qui*

tombe, où trois hommes et trois femmes sont en lutte pour garder l'équilibre sur un plancher aérien mobile terriblement instable. À Cavaillon (Vaucluse), c'est le cirque Aital qui présente *Pour le meilleur et pour le pire*, dont on nous dit qu'il s'agit d'une « *immersion poétique et rock 'n' roll dans l'intimité d'un couple d'acrobates qui, branchés sur la musique de leur autoradio, sont prêts à hurler la vie* »... À La Seyne-sur-Mer (Var), avec

Ploie sous mon poids, Mauvais coton met en jeu quatre acrobates-musiciens sur trois mâts culbuto. À Oraison (Alpes-de-Haute-Provence), la jeune compagnie Ayaghma s'attache en souplesse à *La Dystopie des heures creuses*. N'est-ce pas l'époque ? À Nice (Alpes-Maritimes), la compagnie Les hommes de mains prévoit, sous le titre de *Renversante*, de nous faire frémir avec d'étonnants exercices de main à main. À Velaux (Bouches-du-Rhône), The Rat Pack, avec *Speakeasy*, éblouit par ses talents multiples ; main à main, acro-danse, mât chinois, cerceau et roue Cyr. Ce sont là à peine quelques petites pistes pour une grande aventure qui va permettre, face à un flot d'énergie, à un concours sans frein de dépense physique et d'adresse corporelle, d'oublier un temps la contrainte par corps imposée de force par la pandémie qui s'attarde salement.

Jean-Pierre LÉONARDINI



*Pour le meilleur
et pour le pire,
par le cirque Aital.*



*Ploie sous mon poids,
par Mauvais coton.*

OPÉRA ITALIEN

Reine parmi les reines

Du « beau chant » pour commencer l'année. Les amateurs de *bel canto* écouteront avec ferveur ce nouvel album de la soprano colorature allemande Diana Damrau. Les autres, que les grandes effusions indisposent, changeront peut-être d'avis à l'écoute des scènes finales des trois opéras de Gaetano Donizetti consacrés à des reines de la maison Tudor : *Anna Bolena*, *Maria Stuarda* et *Roberto Devereux*. Destiné, dès son origine (et Monteverdi), à faire briller les voix, le *bel canto* revisité au tournant du XIX^e siècle par Gioachino Rossini, ne déroge pas à la règle : mettre en valeur les *prime donne*. La vraisemblance des situations n'est pas ce qu'il y a de plus important. Ici, Donizetti retient en premier lieu la dimension humaine d'Anne Boleyn, de Marie Stuart et d'Élisabeth I^{re} : la condition de femmes à la fois fortes et vulnérables dont le pouvoir, aussi grand soit-il, doit s'incliner devant la force du destin. L'histoire se confond souvent avec le mythe, mais dans le contexte transalpin de 1830, l'œuvre de Donizetti (à mi-chemin entre Bellini, aristocratique, et Verdi, plus populaire) sert aussi bien le rayonnement musical de l'Italie que les rêves d'unification du pays nourris par l'intelligentsia. Fascinante Reine de la nuit sous la direction de Colin Davis, en 2003, Diana Damrau fait étalage d'une technique vocale et d'une agilité qui subliment des airs comme *Cielo, a' miei lunghi spasimi* (*Anna Bolena*) ou *Quel sangue versato* (*Roberto Devereux*). Le mérite d'Antonio Pappano est de ne pas tenir l'orchestre ni le chœur, encore moins les autres solistes (Irida Dragoti, Sara Rocchi, Domenico Pellicola, Andrii Ganchuk), pour de simples accompagnateurs ou des faire-valoir. Le raffinement apporté à la scène VIII de *Roberto Devereux* ou *L'Hymne à la mort*, par les amis de Mary, en sont deux belles preuves.

• DIANA DAMRAU, ANTONIO PAPPANO (DIR.), ORCHESTRE ET CHŒUR DE L'ACADÉMIE SAINT-CECILE, *TUDOR QUEENS*, 1 CD ERATO. 18 EUROS.

PIANO EN TRIO

Une saison de Tropp

On poursuit avec une œuvre déjà présentée dans ces colonnes en avril 2019 : *Les Saisons*, de Tchaïkovski, cycle de douze miniatures articulé, comme son nom ne l'indique pas, autour des douze mois de l'année. Comme elles ne sont pas enregistrées tous les quatre matins, profitons donc de ces deux nouvelles interprétations. La première, dans sa version originale, est due au pianiste russe Vladimir Tropp, 80 ans révolus. La seconde, au Trio Zadig, épaulé de Stéphane Varupenne, de la Comédie-Française, qui donne voix aux poèmes associés à chaque mois. Unité du discours d'un côté ; contrastes plus marqués de l'autre. Côté distribution, le Trio Zadig se distingue aussi en étant disponible uniquement sur les plateformes de streaming. *Les Saisons* de Tropp font, elles, l'objet de deux CD : un pour les systèmes audio hi-fi ; l'autre pour une écoute sur ordinateur ou en voiture.

• TRIO ZADIG, STÉPHANE VARUPENNE, TCHAIKOVSKI. *LES SAISONS*, FUGA LIBERA. DISPONIBLE SUR LES PLATEFORMES DE STREAMING. VLADIMIR TROPP (P.), TCHAIKOVSKI. *LES SAISONS*, 1 CD FONDAMENTA. 15 EUROS.

Meilleurs vœux amis lecteurs, que cette nouvelle année vous soit douce ! Pour ce réveillon en comité restreint j'ai accompagné la selle d'agneau d'un Château Haut-Batailley 2001. Ce paillac venait d'entrer dans sa vingtième année, en pleine force de l'âge, sans un défaut. Un grand millésime très complet, un peu sous-estimé à l'époque, dans l'ombre du 2000, le « millésime du siècle ».

J'avais récemment fait l'acquisition de ce vin en salle des ventes, une source d'approvisionnement que je ne saurais trop vous recommander pour dénicher de vieux millésimes de derrière les fagots, dispersés lors de successions.

On peut y trouver des bouteilles prestigieuses qui s'arrachent à des prix fous, pour collectionneurs, exportateurs, spéculateurs ou amateurs fortunés. Oubliez-les et concentrez-vous sur des étiquettes plus modestes de crus classés hors premiers, ou de très bons crus bourgeois à parfaite maturité, de la décennie 1980 à nos jours, pour des prix souvent inférieurs à ceux de millésimes récents.

Les risques sont limités si vous connaissez la cotation, les appréciations générales sur le domaine et le prix de vente chez les professionnels. Seules les conditions de conservation du vin peuvent être mises en question, mais l'origine est précisée lors de la présentation du lot, qui vient le plus souvent d'une bonne cave familiale.

Une seule précaution à observer pour déguster sans risque les vieux millésimes : se munir d'un tire-bouchon à longue vis, et éviter les limonadiers qui casseront le bouchon en deux !

Je n'ai jamais été déçu par ce mode d'achat et, pour quelques dizaines d'euros (Tva à 23 % comprise) j'ai pu m'offrir des Maucaillou 95 ou des Malartic-Lagravière 82. Vous aussi pourrez remonter le temps et découvrir ainsi une époque où les vins titraient 12,5 degrés et non 14 ou 15 comme aujourd'hui. À titre d'exemple, le Château La Mission Haut-Brion 1988 se vendait en primeur 200 francs la bouteille... Le dernier millésime est proposé à 350 euros !!

Georges SULIAC

LYON

Au théâtre Point-du-Jour (7, rue des Aqueducs, Lyon 5^e), que dirigent depuis janvier 2019 Angélique Clairand et Eric Massé, on prévoit la programmation, les 8 et 9 avril, de *Grand ReportERRE #3*, mise en scène d'Aristide Tarnagda, né au Burkina Faso, avec la participation du journaliste Boureima Salouka et d'autres invités, sur le thème « Comment nous dresser face à l'indignité ? »

• www.pointdujourtheatre.fr

LYON (BIS)

Les Trois-Huit (ou Nth8 pour Nouveau Théâtre du 8^e, 22 rue du Commandant-Pégout), qu'anime Vincent Bady, organiseront de 10 heures à minuit, le samedi 27 mars, à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, une série de spectacles, de performances et de rencontres-débats avec, notamment, les troupes locales.

• www.nth8.com

BOBIGNY

Husbands, adaptation scénique du film de John Cassavetes, mise en scène par Yann-Joël Collin, sera à l'affiche de la Maison de la culture de Saint-Denis (Mc93, 9, boulevard Lénine) du 27 mars au 4 avril.

• www.mc93.com

lire les polars

PRÉDATEURS

Manipulateurs et gangsters

LA SÉRIE NOIRE RÉÉDITE UN TITRE MAJEUR ET SOUS-ESTIMÉ DE WILLIAM R. BURNETT, ÉCRIT À L'ÉPOQUE DE LA PROHIBITION. ET S'AVENTURE DANS LE POLAR ISRAËLIEN, AVEC UNE TRÈS BELLE DÉCOUVERTE : DROR MISHANI.



Parmi les figures tutélaires de notre genre de prédilection, William R. Burnett est injustement moins reconnu que Raymond Chandler et Dashiell Hammett. Si sonnait enfin l'heure de sa réhabilitation ?

C'est en 1929 que Burnett publie *Little Caesar*, un premier roman dont le succès fut tel qu'une bonne moitié des journaux américains le reprint en feuilleton. Le thème – l'ascension et la chute d'un caïd de Chicago – apparaît aujourd'hui convenu. Mais il faut le resituer dans son contexte, qui voyait le règne d'Al Capone à son zénith. La même année, avec son retentissant *La Moisson rouge*, Hammett sonnait certes le glas des codes du polar d'antan, en fouinant le crime dans les caniveaux plutôt que dans des manoirs huppés, mais son point de vue restait du côté de l'enquêteur. Burnett, lui, radicalisait un propos bien plus dérangeant. Pour la première fois était livrée au lecteur, selon sa propre formule, *une image du monde vu par les yeux d'un gangster*. Une vision crue, appuyée par son style : vocabulaire et langage de la rue, ton sec et haché dénué de fioritures, prédominance des dialogues. Ce rythme saccadé, entièrement focalisé sur les faits et gestes de Rico, ordure psychopathe qui s'ignore, signa l'irruption du behaviorisme dans le polar et l'acte de naissance du roman noir. Hollywood s'empara du concept. La prompt adaptation du roman lança la mode prolifique des films de truands et la carrière du phénoménal acteur Edward G. Robinson.

La Série noire réédite à bon escient ce texte fondateur, initialement répertorié dans son catalogue en 1948 sous le n° 17. Pour l'occasion, il retrouve son titre original et bénéficie d'une traduction dépoussiérée. Et on reste sidéré par la modernité de ces lignes presque centenaires. L'odyssée funeste de Rico est celle, banalement dérisoire, d'un fils d'immigrant qui voulait juste vivre le rêve américain. Une œuvre intemporelle, dont la dernière phrase hante à jamais l'histoire de la littérature policière... Et la préface érudite de Benoît Tadié (chercheur et auteur du remarquable essai *Le Polar américain, la modernité et le mal* aux Puf) se dévore aussi passionnément que le roman.

On doit ce retour aux sources à Marie-Caroline Aubert, qui a repris les rôles de la prestigieuse collection en ce qui concerne les plumes étrangères voici un an, et nous a offert, en plus de ce magnifique clin d'œil au

passé, un des plus subtils ouvrages policiers de 2020, en provenance d'Israël.

Dror Mishani enseigne l'histoire du polar à l'université de Tel-Aviv. Le temps de trois récits – à ce jour –, il a donné vie au commandant Avraham, flic atypique qu'il promène dans les différentes strates de son pays. Trois textes remarquables pour la finesse déployée dans la description des protagonistes et la construction alambiquée d'intrigues, qui manipule volontiers la stabilité du lecteur. Avec *Une deux trois*, le romancier abandonne son héros récurrent, mais pas sa voix singulière.

Il était une fois trois femmes. Une : Orna se remet difficilement de son divorce. Deux : Emilia, réfugiée ukrainienne, ne se sent pas socialement intégrée. Trois : Ella reprend ses études, mais se laisse ensevelir par le quotidien oppressant de son foyer. Leur parcours cabossé va croiser la route de Guil, prédateur as en manipulation de proies fragiles... Ici, la violence est sourde. Mishani signe d'abord un polar psychologique, hymne aux femmes victimes de sévices. Des femmes ordinaires, qui ont leurs failles, mais aussi leur dose de courage, malmenées ou rejetées par une société non bienveillante, campées avec justesse et empathie. Leur dignité n'en rend que plus fade et médiocre la personnalité de Guil. C'est aussi un roman social qui fustige certains travers de la vie en Israël, au premier plan desquels l'exploitation de l'immigration économique et le poids du patriarcat. Et enfin un suspense minutieusement agencé, avec un final inattendu et rusé, chargé d'émotions.

Soixante-quinze ans d'existence n'ont pas éliminé l'acuité du regard de la Série noire qui, entre passé (la prohibition) et présent (les féminicides) nous renvoie inlassablement la face sombre de notre monde. Et prouvent, si besoin en est encore, la portée hautement sociologique et subversive de la littérature policière, qui n'est donc pas près de s'éteindre.

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

- WILLIAM RILEY BURNETT, *LITTLE CAESAR*, GALLIMARD, 2020, 288 PAGES, 17,50 EUROS.
- DROR MISHANI, *UNE DEUX TROIS*, GALLIMARD, 2020, 330 PAGES, 19 EUROS.

Microdramas et quotidien

UNE NOUVELLE
SATIRE DE FABRICE
CARO PLONGE UN
QUADRAGÉNAIRE
AUTOSATISFAIT
DANS LES AFFRES
DU DOUTE,
EN DÉRIVANT
AU BESOIN DANS
UN ABSURDE
À LA TATI.



Lire un roman, n'est-ce point sortir de nos vies étriquées ? Se consoler de la finitude assurée ? Connaître les humeurs de nos congénères ? Vivre d'autres existences que la nôtre ? Sortir de soi ? Découvrir d'autres singuliers ? Refaire le monde, tordre le réel, ou raconter la structure sociale ?

Pour Stendhal, le roman est « *un miroir que l'on promène le long d'un chemin* ». Et si jamais le chemin est proche, vraiment très proche de nos parcours, alors le roman nous raconte. En le lisant, on a l'impression de se voir, sans idéalisme, juste avec humour, distance, amusement. C'est le cas avec *Broadway* de Fabrice Caro.

Ce roman – voire ce récit de vie – est écrit à la première personne. Pas de superhéros ici. Juste du simple, de l'ordinaire, presque du banal, avec juste l'accidentel auquel chacun peut-être confronté.

Axel a 46 ans. Il est père de deux enfants en bonne santé dont il est fier – lorsqu'on lui demande leur âge – de répondre « 14-18 ». Il a un bon travail, un joli pavillon, des voisins gentils. Mais un jour, il reçoit une « *enveloppe plastifiée bleue au bas de laquelle est inscrit : Programme national de dépistage du cancer colorectal* ». Normalement, ce courrier n'est envoyé qu'aux personnes de 50 ans et plus. Alors pourquoi le recevoir à 46 ans ? Cette enveloppe lui fait dire : « *Certes tu n'as que 46 ans, mais on va pas chipoter, c'est du kif-kif tu sais, le temps de dire ouf, même pas le temps de te retourner et tu seras à 50.* » Et de penser à sa prostate « *alors que, physiologiquement, cela n'a rien à voir. Je ne m'étais jamais particulièrement inquiété de ma prostate, comme je ne me suis jamais particulièrement inquiété de mes reins, mon pancréas, ma glotte, mes poumons, pourquoi subitement cette enveloppe me fait-elle penser à ça ? Aucune idée* ».

Reste que cette appréhension nouvelle, cette angoisse toute neuve trotte au fil des pages. Convoqué au lycée de Tristan (le 14 de 14-18), le proviseur lui tend une feuille, « *accompagnant son geste d'un sec et lapidaire Voilà le chef-d'œuvre de votre fils* » : un dessin « *assez laid* » représentant ses professeurs de SVT et d'anglais en levrette. Le croquis est accompagné de bulles explicites (« *Aaaah Guirand tu es bonne, Oh oui Charlier mets-la-moi* ») qui semblent, à Axel, comporter un point positif : il n'y a aucune faute d'orthographe. Il y a peu, à Noël, son garçon criait de joie devant une boîte de Playmobil. « *Quand tout à coup : mets-la-moi* ». Comment ce fils est-il passé

des Playmobil aux topographies obscènes ? Quant à sa fille (la 18 de 14-18), Jade, elle lui demande d'abord de prier et d'allumer un cierge pour que son amoureux la re-aime, puis de retourner allumer un cierge pour que Lila, sa concurrente en amour (« *cette grosse pute* ») meure. S'ensuit une négociation singulière quant au souhait à exaucer : mort ? coma ? handicap ? blessure qui s'infecte ? éborgnement ?

Le voisin propose des vacances à Biarritz, pour faire du paddle. Le collègue de bureau lui raconte ses aventures face à la machine à café. Et quelle que soit la saison, M. Boyer ramasse les feuilles mortes... Curieusement, parfois, à Buenos Aires, il est appelé « El Frances » par les mêmes qui jouent au foot... Quand à Broadway, à chacun de faire le voyage...

Bien évidemment, ce n'est pas donné à tout le monde de vivre exactement ces tranches de vie. Mais tant de situations s'apparentent, s'associent au point de s'assembler : et les commentaires se partagent au point qu'il n'est plus question de l'altérité, mais de soi. « Oui, j'aurais pensé cela, j'aurais dit la même chose, je rêve à l'identique, je songe pareil », se dit le lecteur. Fabrice Caro pousse les situations et les réflexions à l'extrême, quitte à verser dans l'absurde, à la Tati... C'est une littérature miroir, où l'on se mire face à la page non pas blanche mais imprimée.

C'est bien de nos vies étriquées que se moque l'auteur, de nos petites lâchetés et de nos petits courages, de notre désappointement devant le temps qui s'écoule, empêtrés dans le désir des autres. Sauf qu'avec Fabrice Caro, cette drôle de nostalgie, une authentique tendresse et l'autodérision sont les seuls vaccins aux virus – sans chauve-souris ni pangolin – des affres du quotidien et de la fatalité. ◀

Jean-Marie OZANNE

PS : Fabrice Caro est l'auteur, sous le pseudo Fabcaro, de *Zai zai zai zai*, excellente bande dessinée. Au passage à la caisse du supermarché, un auteur de BD s'aperçoit qu'il n'a pas sa carte de fidélité. Un vigile, à la demande de la caissière, intervient, mais l'auteur fuit...

BIBLIOGRAPHIE

- FABRICE CARO, *BROADWAY*, GALLIMARD, 2020, 208 PAGES, 18 EUROS.
- FABCARO, *ZAI ZAI ZAI ZAI*, SIX PIEDS SOUS TERRE, 2015, 13 EUROS.

SANTÉ MENTALE

Étudiants : à bout de souffle

LES SERVICES DE SANTÉ UNIVERSITAIRE NE SONT PAS DIMENSIONNÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LES ÉTUDIANTS DONT L'ÉTAT PSYCHOLOGIQUE EST EN FORTE DÉTÉRIORATION. CETTE SITUATION EST RÉVÉLATRICE D'UNE ABSENCE DE RÉPONSE À LA HAUTEUR DES BESOINS, INDÉPENDAMMENT DE LA CRISE SANITAIRE.

Lorsque l'écrivain et professeur américain Rick Moody s'apprête à enseigner à distance, au printemps dernier, il dit penser d'abord à ses étudiants : « *Dans la panique, coincés chez eux, restreints dans leur autonomie, probablement voués à partir sans cérémonie de diplôme, enfermés dans une vidéo de la taille d'un timbre-poste plusieurs heures par jour [...]. Je les ai salués d'un coup de coude pour la dernière fois, écrit-il. Et puis, ils n'étaient plus là...* »¹ Si les plus chanceux, depuis la mise en place du deuxième confinement, peuvent encore se déplacer dans leur établissement pour les enseignements pratiques, ils sont pour beaucoup assignés à résidence chez leurs parents, isolés dans leur logement ou en chambre universitaire. Quiconque a vécu à leur côté a pu observer leur rituel de travail : lever au dernier moment pour suivre des cours interminables sur une plateforme numérique, vision en timbre-poste effectivement, parfois assis à leur bureau, parfois calés au fond du lit, en mal de concentration au fil de la journée et moral en berne en soirée. « *Nous voulons éviter une troisième vague qui serait une vague de la*

santé mentale pour les jeunes et les moins jeunes », affirmait à l'automne Olivier Véran, ministre de la Santé, en visite sur une plateforme d'écoute. Et... donc ?

Stress, anxiété, dépression : une détresse vécue en silence

C'est que le moral en berne n'est pas la manifestation la plus inquiétante de l'état de santé des jeunes. Stress, anxiété, dépression... les alertes viennent de toutes parts : des parents, des professionnels de santé, des professeurs, des présidents d'université, des syndicats étudiants, du réseau associatif. Faute d'évaluation systématisée de la santé mentale des étudiants, on pourra, comme le font deux universitaires sur The Conversation², pointer la difficulté à mesurer précisément le phénomène ou s'interroger sur la définition de la « santé mentale ». Mais toutes les études publiées ces derniers mois convergent pour mettre en évidence une détérioration du « moral » des jeunes, nourrie en particulier par le sentiment d'isolement et la précarité. Celle de l'Observatoire de la vie étudiante a ainsi établi à 31 % la pré-

valence de la détresse psychologique des étudiants confinés, contre 21 % dans une étude menée en 2016. Réalisée auprès de plus de 69 000 étudiants inscrits dans 70 universités françaises, celle du Centre national de ressources et de résilience (Cnrr) alerte dès le premier confinement : 27,5 % des étudiants déclarent un haut niveau d'anxiété, 24,7 % un stress intense, 22,4 % une détresse importante, 16,1 % une dépression sévère et 11,4 % disent avoir des idées suicidaires.

Une détresse vécue le plus souvent en silence, dans un contexte global, en outre, de non-recours aux soins, même si un dispositif de prise en charge des étudiants est présent sur les campus. Celui-ci repose essentiellement sur les 57 services de santé universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (Sumpps), auxquels il faut ajouter des structures œuvrant dans l'environnement des universités : centres médico-psychologiques, services des Crous, bureaux d'aide psychologique universitaire. Mais ces services ne semblent aujourd'hui pas en capacité de remplir leur mission, en dépit des efforts déployés par leur per-



sonnel : « Ils ne sont pas dimensionnés pour faire face aux besoins des étudiants, particulièrement en matière de santé mentale. L'ensemble des associations représentatives des étudiants font ainsi état d'une raréfaction des créneaux de consultation disponibles », montre, à la mi-décembre 2020, le rapport de la commission d'enquête parlementaire « pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse ».

Il serait pourtant faux de dire que rien n'est fait par la puissance publique, avec notamment un doublement des capacités d'accompagnement psychologique dans les services de santé, ou le déploiement de 1 600 référents étudiants dans les cités universitaires. C'est certes utile et bienvenu, mais largement insuffisant.

Un seul psychologue pour presque 30 000 étudiants

Les services de santé universitaires étaient, en effet, déjà surmenés avant la pandémie : « Notre pays accuse un retard considérable en matière de santé mentale étudiante », dénonce ainsi, dans une tribune³, un collectif de présidents et

« Il n'est pas facile d'avoir 20 ans en 2020 », reconnaissait Emmanuel Macron il y a quelques mois. Il ne suffira pas de recruter quelques dizaines de psychologues ou d'assistantes sociales pour prévenir et traiter les états de détresse psychologique. Il faudra sérieusement s'attaquer à l'isolement des jeunes et à la précarité étudiante.

vice-présidents d'université, de médecins directeurs des services de santé et d'élus étudiants. Parmi les signataires de cette tribune, Nightline France, un service d'écoute nocturne assuré par des étudiants eux-mêmes, a enregistré une augmentation du nombre d'appels de l'ordre de 40 % depuis la rentrée universitaire. Dans une note « En parler, mais à qui ? », l'association tente de mesurer ce retard français en s'appuyant sur des données collectées dans huit pays européens mais aussi au Canada, en Australie ou aux États-Unis. Et met en évidence des ressources humaines sans rapport avec la population étudiante, déconnectées de la réalité des besoins : l'équivalent temps plein travaillé (Etp) de psychologues est ainsi jusqu'à 18 fois moins élevé que dans les autres pays recensés. Il s'établit à un ...

1. Rick Moody, « Comment enseigner à distance ? », revue *America* n° 14, automne 2020.

2. Yannick Morvan, Ariel Frajerman, « Pourquoi la souffrance psychologique des étudiants est difficile à appréhender », *Theconversation.com*, 11 décembre 2020.

3. « La crise de la santé mentale étudiante précède le Covid-19 », *Le Monde*, 16 novembre 2020.

... psychologue pour 29 880 étudiants, contre 1 500 aux États-Unis ou 7 300 en Autriche, très loin des recommandations internationales fixées à 1 Etp de psychologue universitaire pour 1 500 étudiants. Comment, « *lorsqu'on est seul face à tant, envisager de soutenir une population en détresse ?* » s'interroge le collectif, en faisant explicitement référence aux résultats de l'étude I-Share, seule étude longitudinale d'envergure en France (20 000 étudiants) : en 2019 déjà, 22 % d'entre eux disaient avoir eu des idées suicidaires, indépendamment donc de la crise sanitaire.

Des moyens matériels et humains à tous les niveaux

« *Il n'est pas facile d'avoir 20 ans en 2020* », reconnaissait Emmanuel Macron il y a quelques mois. Et après ? Il ne suffira pas de recruter quelques dizaines de psychologues ou d'assistantes sociales supplémentaires pour prévenir et traiter les états de détresse psychologique. Ou, « *si la situation sanitaire le permet* », d'autoriser une reprise des cours « en présentiel » en ce début d'année 2021 pour répondre à la situation d'étudiants en grande vulnérabilité, après la concertation initiée par la ministre de l'Enseignement supérieur. « *La crise de la santé mentale étudiante précède le Covid-19, elle ne s'éteindra pas avec lui* », préviennent avec gravité les auteurs de la tribune. En amont, il faudra sérieusement s'attaquer à l'isolement des jeunes et à la précarité étudiante, puissants carburants de leurs multiples fragilités, matérielles, sociales ou psychologiques, comme le montrent notamment, année après année, les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (*voir ci-contre*).

Il faudra aussi, dans l'immédiat et à plus long terme, remettre des moyens financiers, humains et matériels à tous les niveaux et à la hauteur des besoins : pour recruter des professionnels de santé universitaires, notamment des psychologues, sur des postes stables ; pour revaloriser les métiers et les carrières de manière à les rendre plus attractifs ; pour s'appuyer sur des équipes administratives suffisamment dotées ; pour accueillir et soutenir les jeunes dans des locaux adaptés et mieux les informer sur leurs droits... C'est en consentant cet effort que l'État pourra assurer l'une des missions de l'enseignement supérieur, inscrite dans la loi de 2013 : l'amélioration des conditions de vie étudiante, qui ne peut faire l'impasse sur une prise en charge sérieuse de la santé mentale des jeunes. ▼

Christine LABBE

Au croisement des inégalités

EN TERMES DE FRAGILITÉS PSYCHOLOGIQUES, LES FEMMES, LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET BOURSIERS ONT ÉTÉ LES PLUS TOUCHÉS PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT.



XAVIER DE FENOYL/MAXPPP

Soyons d'abord optimistes : si une part non négligeable des jeunes va mal, la grande majorité se dit heureuse, parfois ou souvent, voire calme et détendue (82 %). C'est un des enseignements que l'on peut tirer de l'enquête sur la vie d'étudiant confiné réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante (Ove). Elle repose sur l'analyse de 6 130 questionnaires auxquels ont répondu, entre le 26 juin et le 8 juillet, des étudiants inscrits en 2020 à l'université, en grandes écoles, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art ou de culture, déjà contactés pour l'enquête « Conditions de vie ». Trois grands chapitres la structurent : la santé pendant la pandémie, la situation financière et la continuité pédagogique.

À y regarder de plus près, pourtant, les états mentaux déclarés à l'issue du premier confinement sont très inégaux au moins pour trois populations : les femmes, les étudiants boursiers et les étudiants étrangers. Plus nerveuses, plus tristes ou abattues, les étudiantes se sont aussi senties davantage épuisées que les étudiants. Pour autant, elles n'étaient pas – jamais ou rarement – à ce point découragées que « *rien ne pouvait* [leur] remonter le moral » : 70,9 % étaient dans ce cas, contre 60,1 % des hommes. Cette proportion tombe à 47 % pour les étudiants étrangers qui déclarent aussi, pour presque la moitié d'entre eux (contre 21 % des étudiants français) une alimentation beaucoup moins satisfaisante. Presque un étudiant étranger sur trois n'est jamais ou rarement heureux (contre 18 % des Français). Ce n'est pas le cas des étudiants boursiers dont l'état psychologique s'est tout de même détérioré par rapport à celui des non-boursiers dans tous les items retenus pour l'enquête : la nervosité, la tristesse, l'épuisement ou le découragement. C.L. ▼

ENSEIGNER SAVOIR... ACCÉDER AUX SAVOIRS



L'avenir démocratique de nos sociétés apparaît suspendu à la généralisation de l'accès aux savoirs élaborés de la culture écrite, laquelle supposerait un changement profond des missions de l'institution scolaire, ainsi qu'une confiance du monde enseignant dans l'educabilité de tous les élèves. Si la première de ces deux conditions est au prix d'une conquête politique et d'une décision d'État, la réalisation de la seconde se joue sur le terrain des pratiques quotidiennes.

Bien des enseignants s'investiraient volontiers au service d'une réussite ambitieuse pour tous – car il en va de leur bonheur professionnel – si l'expérience pouvait les convaincre que l'entreprise avait quelque chance d'aboutir. Ils trouveront dans cet ouvrage collectif de quoi nourrir leur réflexion à cet égard. Ses auteurs, qui enseignent du Cp à l'université, y évoquent comment, au fil de leur expérience professionnelle, ils ont cherché à se doter des moyens de maintenir une véritable exigence intellectuelle vis-à-vis de publics réputés « difficiles ».

De disciplines très diverses, les treize enseignants qui livrent ici leur témoignage n'ont d'autre point commun qu'un respect exigeant de leurs élèves, et la défense de l'intérêt et de la dignité de leur métier.

JEAN-PIERRE TERRAIL (COORD.), PÉDAGOGIES DE L'EXIGENCE, RÉCITS DE PRATIQUES ENSEIGNANTES EN MILIEUX POPULAIRES, LA DISPUTE, 2020, 240 PAGES, 16 EUROS.

BUSINESS À L'ÉCOLE DES LOUPS DE LA FINANCE



« Entrez rêveurs, sortez managers » : telle était la promesse de l'Insee en 2018, dans une campagne de publicité. Ce slogan, dont le cynisme a été raillé sur les réseaux sociaux, dit beaucoup du processus de formation des étudiants passés par ces grandes écoles de commerce : la conversion de bons élèves, consacrés par le système scolaire, aux impératifs de l'entreprise. D'une formation académique en classe préparatoire ou à l'université, ils glissent, le plus souvent sans mise en garde, dans un monde où rentabilité et efficacité sont les maîtres-mots. Confrontés à l'indigence intellectuelle de leurs cours,

ils se livrent bientôt aux plaisirs faciles de la vie étudiante, entre soirées d'excès, engagements associatifs et échanges dans des universités à l'étranger. Cette immersion au cœur d'une expérience dense et intense joue le rôle de catalyseur dans leur adhésion à un projet de formation – et de vie – qui pourtant répugne, de prime abord, à nombre d'entre eux.

De Hec à l'Essec, en passant par Skema ou Neoma, l'auteur a rencontré plus d'une centaine d'étudiants dont il restitue les propos, les doutes, et leurs évolutions. *Entrez rêveurs, sortez managers* rend ainsi compte de toutes les étapes de cette transformation de bons élèves en managers efficaces. Et ce sans manquer de donner à penser les dérives (bizutage, sexisme, traditions...) si souvent décriées mais mal appréhendées, pour mieux comprendre le système de formation voire de formatage de ces futures élites, qui sont l'incarnation de l'esprit du capitalisme néolibéral.

MAURICE MIDENA, ENTREZ RÊVEURS, SORTEZ MANAGERS. FORMATION ET FORMATAGE EN ÉCOLE DE COMMERCE, LA DÉCOUVERTE, 2021, 256 PAGES, 20 EUROS.

B-A, BA LIRE, C'EST (UNE) PRATIQUE...

L'institution scolaire a pour fonction de transmettre les éléments de la culture écrite. Elle y parvient aujourd'hui de façon trop inégale : ses échecs sont de plus en plus problématiques, et il n'y a aucune bonne raison de les accepter. Entrer dans l'écrit de manière satisfaisante, permettant de mener des études longues, serait-il hors de portée des élèves en difficulté ? Plutôt que d'invoquer une fois de plus les prétendus déficits socio-culturels des familles, Jean-Pierre Terrail interroge ici les ressources cognitives des élèves. En mobilisant les acquis de l'anthropologie et de la linguistique, il démontre que la pratique du langage chez l'enfant, quel que soit son milieu familial, devrait suffire à assurer une scolarité réussie. Tous capables d'entrer dans la culture écrite : ce constat invite donc à revenir sur les principes et pratiques qui président depuis quatre décennies aux apprentissages élémentaires de l'écrit, dont il est urgent d'améliorer l'efficacité démocratique.

JEAN-PIERRE TERRAIL, ENTRER DANS L'ÉCRIT. TOUS CAPABLES ? LA DISPUTE, 2013, 219 PAGES, 18 EUROS.

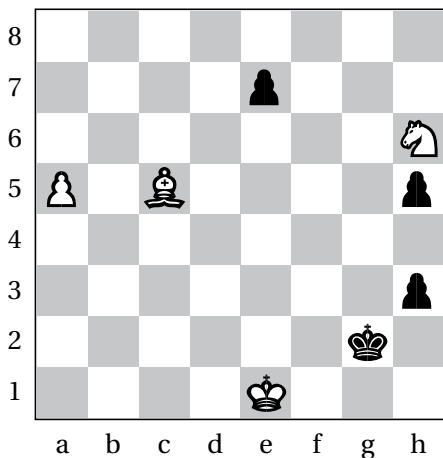
MONDE ARABE UN SI LONG PRINTEMPS

Bertrand Badie le souligne dans sa préface : on retrouve la révolution au centre même de l'histoire et de l'imaginaire propres au monde arabe, comme composante de la pensée et comme vecteur de l'action. Elle s'est construite dans un rapport à l'autre, extérieur, fait d'emprunts, de fascination parfois, de rejet aussi. De par sa localisation, de par son histoire et sa situation de carrefour culturel, l'espace arabe a été un lieu privilégié d'élaboration d'une pensée révolutionnaire, d'effervescence des idées contestataires. On ne s'étonnera pas que, dans un contexte de mondialisation, il devienne un espace privilégié de production révolutionnaire et que le « Printemps arabe » ait ainsi très vite gagné ce statut de laboratoire d'idées et de formes de mobilisation renouvelée.

COLLECTIF, IL ÉTAIT UNE FOIS... LES RÉVOLUTIONS ARABES, SEUIL/INSTITUT DU MONDE ARABE, COLLECTION ARABORAMA, 2021, 272 PAGES, 25 EUROS.

Tactique

Étude de A. Klinkov, 1970. Les Blancs jouent et gagnent.



La mère du champion

« Lorsque j'étais enfant, grandissant à Bakou, ma mère me disait que je pouvais devenir champion du monde. Je ne sais pas si les autres la croyaient, mais moi, je la croyais. »

Garry Kasparov

Klara Shagenovna Kasparova est née à Bakou, Azerbaïdjan, en URSS, le 19 mars 1937. Ses parents étaient Arméniens du Haut-Karabakh. À vingt-trois ans, elle épouse Kim Weinstein, un ingénieur amoureux fou, comme elle, de musique classique, et en particulier de violon. En 1963, le 13 avril, l'arrivée de « Garik » agrandit la famille. Les aptitudes exceptionnelles du petit garçon aux échecs apparaissent très

tôt. Aux côtés de l'entraîneur, Klara est là, qui protège sa progéniture dans les compétitions. Elle ne le quitte pas des yeux lorsqu'il est en action, et lui lance à tout va des regards d'encouragement. À l'âge de 7 ans, Gary perd son papa, qui meurt d'une leucémie. Peu après, Gary Kimovich Weinstein devient Garry Kasparov (le nom de sa mère). Plutôt que de conserver le nom juif de son père, ses soutiens pensaient que sa vie et sa future carrière en URSS en seraient ainsi facilitées. Alors que sa mère lui explique qu'il sera un jour champion du monde, les autorités sportives ne cessent de lui dire qu'il ne le deviendra jamais, qu'il est surtout un fauteur de troubles. Des années plus tard, il plaisanterait : « Je suis devenu champion du monde et l'URSS s'est effondrée. Moralité, croyez votre maman ! » Klara Kasparova est morte le 25 décembre 2020. Elle était à Moscou et son fils unique dans sa résidence en Croatie. À cause de la pandémie, le champion n'avait pu réunir la famille pour Noël. Au-dessus du lit d'enfant de son fils unique, Klara avait un jour collé une feuille de papier où il était écrit, de sa plus belle écriture, « Si ce n'est pas toi, qui d'autre ? »

L'une des premières parties de « Garik » alors âgé de 9 ans.

Gary Weinstein-Shohrat Muratkuliev

Bakou, Championnat par équipe, jeunes, Bakou, 1973. Partie espagnole.

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 a6 4.Fa4 Cf6 5.d4 exd4 6.e5 Ce4 7.0-0 Fe7 8.Te1 Cc5 9.Fxc6 dxc6 10.Cxd4 0-0 11.Cc3 Ce6 12.Cf5 Fg5 13.Dg4 Cd4 14.Fxg5 Fxf5 15.Dg3 Dc8 16.Tad1 Cxc2 17.Te2 De6 18.Ff6! Fg6 19.Fxg7 (meilleur que : 19.Txc2 gxf6 20.exf6 Dxf6=) 19...Rxc7 20.Txc2 Tad8 21.Tcd2 De7 22.h4! Rh8 23.Dg5 Dxc5 24.hxg5 Txd2 25.Txd2 (les blancs ont l'unique colonne ouverte.) 25...Ff5 26.f4 Rg7 27.Rf2 h5 28.gxh6+ Rxc6 29.Rf3 Tg8 30.Ce4 Fg4+ 31.Re3 Rg6?? (une gaffe dans une position difficile.) 32.Cf6 1-0

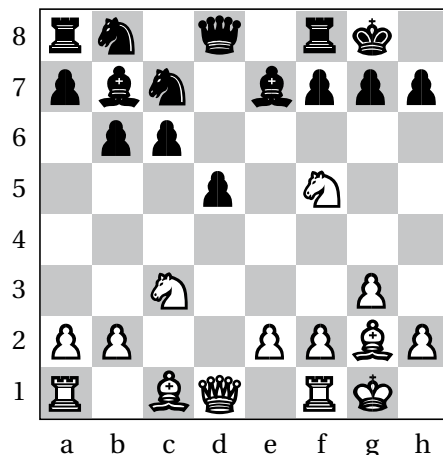
Après avoir remporté le championnat du monde des moins de 20 ans avec 1,5 point d'avance sur le Britannique Nigel Short, qui occupera la deuxième place, Garry, à 17 ans, décroche une médaille d'or (9,5 points sur 12) comme remplaçant au 4^e échiquier lors des Olympiades de Malte, en 1980.

Garry Kasparov (2595)-Slavoljub Marjanovic (2490)

Olympiades de Malte, 4^e ronde, URSS-Yougoslavie, 1980. Défense ouest-indienne

1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cf3 b6 4.g3 Fb7 5.Fg2 Fe7 6.0-0 0-0 7.d5! exd5 8.Ch4 c6 9.cxd5 Cxd5 10.Cf5 10...Cc7 11.Cc3 d5 (VOIR

DIAGRAMME) 12.e4! (pour le pion, les blancs ont une avance de développement. Il faut à présent ouvrir les lignes.) 12...Ff6 13.exd5 cxd5 14.Ff4 Cba6 15.Te1 Dd7 16.Fh3 (menace 17.Ch6+ gagnant la dame.) 16...Rh8 17.Ce4! (les forces blanches s'approchent du roi adverse.) 17...Fxb2 18.Cg5!! Dc6 19.Ce7 Df6 20.Cxh7! (il n'y a plus de défense, Marjanovic ne peut empêcher la dame d'arriver en h5.) 20...Dd4 21.Dh5 g6 22.Dh4 (quoi d'autre? Mais à présent, c'est mat en trois coups.) 22...Fxa1 23.Cf6+ (les noirs jettent l'éponge avant : 23...Rg7 24.Cf5+ ((ou : 24.Dh6+ Rxf6 25.Fg5#)) 24...gxf5 25.Dh6#) 1-0



	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Quand le chat râle. – 2. Pour un voyage tout compris. Mollusque sans loi. – 3. Quand les chats pas ralent. – 4. Prénom féminin inouï. – 5. Abandonna les charges. – 6. Bien élevé. Un acronyme du 06. – 7. Comme l'arène de Booba. – 8. S'est rétrécie depuis le Brexit. Voiture à cheval. – 9. Fomentateur. – 10. Pro de la gestion de crise.

VERTICALEMENT

I. Une tipule qui pullule dans les marigots. – II. En fragrant délit d'iris. Treize à table. – III. Linge à tisane. Le cuivre. – IV. L'Azi du commerce. – V. La langue thaïe du Nord-Est. Pâtes striées avec leur ni. – VI. Tout neuf. – VII. Possessif. Cours dans l'Aveyron. Plat du Mali. – VIII. Abrasif pour idiot. Des ergs des touaregs. – IX. Écrivaine de journal. Arbre indien. Que du vert pour le poète. – X. Vers à quatre pieds.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontallement : 1. Mûllement. – 2. AR. Anomie. – 3. Roulement. – 4. Inoé. – 5. Neut. ralis. – 6. Érige. ALM. – 7. Octogonale. – 8. UE. Van. – 9. Incitateur. – 10. Neurologue. Verticallement : 1. Marignoulin. – 2. Irone. Cène. – 3. Noyer. Cu. – 4. Rétrovir. – 5. Lao. Rigato. – 6. Ennéagonal. – 7. Mon. Len. T6. – 8. VIII. Emer. Areg. – IX. Nîn. Sal. Uu. – X. Tétramètre.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.Fg1! (le seul coup pour gagner, après : 1.a6 h2 2.a7 h1D+ 3.Re2 Df1++). 1...Rxc7 2.Cf5! h2 (sur : 2...Rg2 3.Ce3+ Rg1 4.Ch h2 5.Cxh2 Rxc7 6.a6+). 3.Cg3 h4 (3...Rg2 4.Ch1+). 4.Ch1! Rxc1 (c'était l'idée, emmener le Roi noir). 5...e5 6.a6 e4 7.a7 h3! 8.a8T! (8.a8D? c'est nulle à cause du pat.) 8...e3 9.Ta1! e2+ 10.Rf2+! (mais pas : 10.Rxc2+? Rg2=) 10...e1D+ 11.Txe1# 1-0

*Une nouvelle année
commence,
c'est le moment
de...*

booster *son forfait*

**L'UGICT-CGT SORT
SON NOUVEAU
GUIDE PRATIQUE
« FORFAIT-JOURS »**

retrouvez les guides de l'Ugict-CGT sur » ugictcgt.fr/guides «



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO

6,50 €
au lieu
de ~~6,90 €~~



nvoboutique.fr

Bon de commande VO Impôts 2021

Code article 03210124 / Prix unitaire : 6,50 €

Nb. ex. x 6,50 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme ☐ M. ☐ VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI ☐ NON ☐

* Champs obligatoires

code origine : MAG



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr